

SOULEVONS UN COIN DU VOILE

SUR UNE QUESTION CONTROVERSEE

On a sans doute remarqué que la Vigie s'est tenue à l'écart des brûlantes controverses qui ont failli mettre le feu aux poudres à l'occasion du choix du successeur de feu Mgr Duhamel à l'archevêché d'Ottawa.

Nous n'avons pas cru qu'il nous appartenait de discuter des questions qui relèvent exclusivement du Saint-Siège. D'autres publications, bien connues pour leur hostilité au parti libéral, ont adopté une tactique toute opposée. Dès l'an dernier, lorsque l'épiscopat canadien était réuni en Concile plénier à Québec, on a vu la Nouvelle-France, revue dirigée et publiée par un prêtre de l'Archevêché, tenter d'ameuter les catholiques de langue française contre leurs frères de langue anglaise, insulter même les autorités romaines. Nous nous sommes alors contentés de protester contre ces écarts de plume et d'en signaler le danger.

Depuis ces provocations incendiaires, d'autres journaux, également nos adversaires politiques, ont repris le brandon de discorde. On sait le scandaleux tapage que le Devoir et ses confrères de même école ont fait tout récemment à propos du choix du nouvel archevêque d'Ottawa; on se rappelle les insolences de M. Bourassa à l'adresse de Mgr Gauthier. Nous avons encore protesté, toujours fidèles à nos idées bien arrêtées de soumission à l'Eglise et d'hostilité à tout ce qui serait de nature à altérer la paix religieuse dont jouit le pays depuis que les libéraux gouvernent sous la sage direction de sir Wilfrid Laurier.

Notre circonspection nous a valu d'être traités d'Irlandais, comme elle nous avait attiré, sur d'autres questions, les épithètes de juifs et d'amis des francs-maçons. Mais tout cela ne nous empêchera pas de suivre la ligne droite que nous nous sommes tracée, et de faire notre devoir jusqu'au bout.

C'est toujours notre opinion que ces agitateurs ont pris le mauvais moyen. Ce n'est pas en surexcitant les esprits, en se permettant des discussions de la dernière violence dans les journaux, qu'on pouvait espérer faire triompher les droits des diocésains de langue française sur des questions qui relèvent exclusivement du Pape. Ce n'est surtout pas en voissant l'insulte à toute une race, comme n'ont cessé de le faire quelques journaux du genre *castor nationalist*, qu'une cause doit se plaider.

Cependant—disons-le à la louange de nos frères de langue anglaise—les représailles sanglantes qu'auraient pu attirer ces incessantes provocations ne sont pas venues. Bien au contraire, nous avons à ce sujet un couple de faits inédits à révéler, qui feront peut-être un peu tressailler de hauts personnages, mais qui jeteront un jour nouveau sur la question.

Nous tenons de bonne source qu'à un certain point de cette malheureuse controverse, les évêques de langue anglaise du Canada, dans un sage esprit de conciliation et de pacification, avaient décidé entre eux de recommander un prélat canadien français pour le siège vacant d'Ottawa. Nous ne croyons pas commettre d'indiscrétion en désignant par son nom celui sur lequel leur choix était tombé. C'était Mgr Emard, l'éminent évêque de Valleyfield.

Son nom fut envoyé à Rome, comme accepté par l'épiscopat de langue anglaise. C'était du coup mettre fin à une chicane dangereuse, ramener la paix religieuse dans le pays.

Comment se fait-il que cette heureuse solution n'ait pas eu de suite? Le croira-t-on? L'opposition n'est pas partie d'Ontario, mais de la province française de Québec, des propres compatriotes de Mgr Emard! Les gros bonnets du groupe *castor-nationaliste*, de cette même école de Savatè qui, dans son livre "Vers l'abîme", avait déjà tenu des propos venimeux sur le compte de Mgr Emard lorsqu'il était grand vicaire à l'archevêché de Montréal; ces gros bonnets, disons-nous, envoyèrent à Rome un mémoire qui rappelle ceux de jadis contre le vénéré cardinal Taschereau, tant il était difamatoire et mensonger.

Et c'est ainsi qu'on a fait manquer le règlement à l'amiable d'un différend irritant dont le dernier mot n'est pas dit.

Mais on nous demandera quel pouvait être le but de cette opposition au choix d'un prélat de langue française, après qu'on eût jeté feu et flamme pour obtenir la nomination d'un archevêque canadien-français? La question porte sa propre réponse: ce n'est pas pour la race que ces agitateurs se battent, mais pour eux-mêmes. Simple question d'intérêt politique. Le règlement de cette difficulté leur enlevait leur gros atout. Périssent les droits nationaux, qui ne sont entre leurs mains qu'un instrument, pourvu qu'ils pêchent en eau trouble!

Nous n'ajouterons qu'un mot. Nos renseignements sont précis, et nous invitons la contradiction. Si l'on conteste l'authenticité de ce que nous venons de dire, nous pourrions en raconter plus long, car ce qui précède n'est qu'un coin du voile.

LA LOI DE MILICE DE 1886

En 1886, le Parlement a promulgué une édition de Statuts révisés, où la loi de Milice a été entièrement refondue, d'après les vieux textes de 1853, 1863, 1868 et les amendements survenus dans l'intervalle.

Nous allons l'examiner en détail, citant textuellement les articles importants au point de vue de la présente étude, nous contentant d'indiquer sommairement les autres. L'objet est de donner au lecteur une information complète qui lui permette de se rendre un compte exact des obligations qui lui incombent par la loi et des changements qui y ont été apportés avec le cours des années.

48 Victoria, chap. 41:

Les sections 1 et 2 prescrivirent simplement le titre abrégé de l'Acte de la Milice et des définitions et interprétations de ses termes.

Commandement en chef

3. Le commandement en chef des milices de terre et de mer, et de toutes les forces militaires et navales du Canada, est attribué à la Reine, et sera exercé par Sa Majesté personnellement ou par le Gouverneur général comme son représentant. 46 V., c. 11, art. 1.

Ministère de la milice et de la défense.

4. Il y aura un ministre de la Milice et de la défense auquel seront attribuées la responsabilité et l'administration des affaires du ressort de la milice, y compris toutes choses susceptibles de donner lieu à quelque dépense, ainsi que

des fortifications, des chaloupes canonnières, de l'artillerie, des munitions de guerre, armes, arsenaux, approvisionnements, matériel et équipage de guerre appartenant au Canada.

2. Le Ministre de la Milice et de la Défense aura l'initiative de toutes les mesures du ressort de la milice susceptible de donner lieu à des dépenses.

3. Le Gouverneur en conseil passera au besoin les arrêtés qui seront nécessaires au sujet des fonctions que devra remplir le ministre de la Milice et de la Défense. 46 V., c. 11, art. 2.

5. Le Gouverneur en conseil peut nommer un député du ministre de la Milice et de la Défense, ainsi que les autres officiers qui seront nécessaires pour l'expédition des affaires du département, chacun desquels tiendra sa charge durant bon plaisir. 46 V., c. 11, art. 3.

(Ce qui précède est la reproduction exacte de la loi de 1868).

Travaux de défense.

6. Le ministre de la Milice et de la Défense aura le contrôle et la gestion, et sera chargé de l'entretien et de la réparation de toutes les constructions militaires et des forts et fortifications du Canada. 47 V., c. 17, art. 1.

7. Le Gouverneur en conseil pourra, déclarer publics, conformément à l'esprit de l'Acte concernant les travaux publics, tous travaux de défense ou se rattachant à la défense du Canada, soit que les travaux à exécuter soient faits ou que les terrains requis soient acquis, entièrement aux frais du Canada, ou partiellement ou entièrement aux frais du gouvernement du Royaume-Uni; et tous les pouvoirs conférés au ministre des Travaux publics par l'Acte des expropriations et l'Acte concernant les arbitres officiels, seront dès lors conférés, en ce qui a rapport à ces travaux, au ministre de la Milice et de la Défense, et tous les pouvoirs conférés aux arbitres officiels ou à aucun d'eux par l'acte en dernier lieu cité, s'étendront et s'appliqueront à ces travaux et aux terrains et propriétés nécessaires à cet égard, ainsi que tous autres articles et dispositions de l'Acte concernant les travaux publics, selon que le Gouverneur en conseil le prescrira au besoin. 31 V., c. 12, art. 49.

8. Les pouvoirs du ministre de la Milice et de la Défense à l'égard des ouvrages ainsi déclarés travaux publics, s'étendront à la démolition et à l'enlèvement de tous les édifices, murs, bois, arbres, clôtures ou autres obstacles naturels ou artificiels, et au remplissage des cavités, naturelles ou artificielles, sur tout terrain qui, de l'avis des ingénieurs civils ou militaires employés à ces travaux, pourraient compromettre leur efficacité, ainsi qu'à la défense de tolérer la construction ou l'existence de semblables obstacles à l'avenir sans qu'il soit tenu d'acquiescer le terrain même; et le ministre ou ses agents pourront, en vertu de l'Acte des expropriations, entrer sur ces terrains et faire exécuter les travaux à faire, et pourront y entrer de nouveau en tout temps ensuite et enlever tout obstacle de cette nature, de manière à remettre le terrain dans l'état où il se trouvait après la première exécution de ces travaux; et si le renouvellement d'aucun de ces obstacles est dû au propriétaire des terrains, ou à ceux par l'intermédiaire desquels il réclame, les frais de son enlèvement pourront être recouverts de lui par le ministre; et l'indemnité à payer pour l'exercice des pouvoirs conférés par le présent article, si elle n'est pas arrêtée entre les parties, sera déterminée par les arbitres officiels. 31 V., c. 12, art. 50.

9. Tous travaux, dans aucune partie du Canada, désignés par le commandant des forces de Sa Majesté en Canada ou dans la province ou ces travaux sont ou doivent être situés, comme nécessaire à la défense du Canada, seront réputés travaux publics dans le sens de l'Acte des travaux publics; et le principal Secrétaire d'Etat de Sa Majesté au ministère de la Guerre aura les mêmes droits et pouvoirs, relativement à la prise de possession des terrains ou matériaux nécessaires à ces travaux, et aux terrains sur lesquels des obstacles devront être enlevés et tenus enlevés comme susdit, que ceux qui sont conférés par le présent au ministre de la Milice et de la Défense; et l'in-

demnité à payer pour ces terrains ou pour l'exercice de ces droits et pouvoirs, si elle n'est pas arrêtée entre les parties, sera déterminée par les arbitres officiels comme se ces terrains eussent été pris et que ces pouvoirs et droits eussent été exercés par le dit ministre. 31 V., c. 12, art. 51, partie.

(On a fait revivre ici un vieux statut donnant certains pouvoirs au Secrétaire d'Etat impérial.)

Miliciens

10. La milice se compose de tous les habitants mâles du Canada, âgés de dix-huit ans et plus, et de moins de soixante ans, non exemptés ou déclarés inhabiles aux termes de la loi, et sujets britanniques de naissance ou par naturalisation; mais dans le cas d'une levée en masse, Sa Majesté peut appeler au service toute la population mâle du Canada en état de porter les armes. 46 V., c. 11, art. 4.

11. La population mâle ainsi sujette à servir dans la milice est partagée en quatre classes:—

La première classe comprend hommes âgés de dix-huit ans et plus, mais de moins de trente ans, célibataires ou veufs sans enfants;

La deuxième classe comprend ceux âgés de trente ans et plus, mais de moins de quarante-cinq ans, mariés ou veufs avec des enfants;

La troisième classe comprend ceux âgés de dix-huit ans et plus, mais de moins de quarante-cinq ans, mariés ou veufs avec des enfants;

La quatrième classe comprend ceux âgés de quarante-cinq ans et plus, mais de moins de soixante ans;

Et tel est l'ordre dans lequel la population mâle sera appelée au service. 46 V., c. 11, art. 5.

(Même chose qu'en 1868.)

Division de la milice

12. La milice est divisée en milice active et en milice de réserve—forces de terre,—et en milice active et milice de réserve—forces navales.

La milice active—forces de terre—se compose:—

(a.) Des corps levés au moyen de l'enrôlement volontaire;

(b.) Des corps levés au moyen du tirage au sort;

(c.) Des corps composés d'hommes levés au moyen de l'enrôlement volontaire et d'hommes tirés au sort pour le service;

La milice active—forces navales—qui est levée de la même manière, se compose des marins, matelots et individus ordinairement employés sur les bâtiments à vapeur ou à voiles naviguant dans les eaux du Canada.

La milice de réserve—tant de terre que de mer—se compose de tous les hommes, qui ne servent pas alors dans la milice active. 46 V., c. 11, art. 6.

En comparant ce qui précède avec le texte de 1868, on constate que les formalités de recrutement pour la milice navale ont été rendues encore plus claires; d'après cette loi, tous les navigateurs sans exception étaient sujets au tirage au sort comme pour la milice de terre.)

Parlement fédéral

M. BLONDIN RENIE LE DEVOIR

L'ALLIANCE CONSERVATRICE NATIONALISTE

UN PARTI ENTORTILLE

LA QUESTION DE LA CALESECHE AU SENAT

(De notre correspondant régulier)

Ottawa, 30.—Les conservateurs ont encore une fois trouvé le moyen de faire perdre une journée à la députation et maintenant on ne peut dire si le débat sur l'adresse en réponse au discours du trône se terminera demain ou vendredi. Tous les calculs à ce sujet sont devenus douteux à cause de l'imprévu qui surgit à chaque séance.

L'hon. M. Brodeur, à l'ouverture de la séance, a soulevé une question de privilèges au sujet d'un article publié dans le Devoir

25 JOURS D'ACHAT 25
Avant le Jour de l'An



ARRIVEE DE SANTA CLAUS Et Ouverture Du Paradis des Enfants

HOURRA pour Santa Claus! Le bon vieux Compagnon des enfants qui arrivera à Québec par le Pacifique demain après-midi à 3.25 hrs. Voici son dernier message:

Trois-Rivières, 29 Novembre, 1910

Chers Petits Garçons et Petites Filles:

Je pars demain matin (Jeudi) pour Québec et je serai là à 3.25 hrs, de l'après-midi. Je veux que tous les petits garçons et les petites filles viennent me rencontrer à la Station.

Je me rendrai directement aux magasins de La Compagnie Paquet et j'ouvrirai le Paradis des Enfants où j'établirai mes quartiers-Généraux à Québec. J'apporte un lot considérable de jouets et de poupées et tous ces articles seront exposés au Paradis des Enfants demain.

Le soir je me promènerai dans les principales rues de Québec et mon aéroplane sera illuminé de centaines de lumières électriques. Ce sera un spectacle valant la peine d'être vu. Vous vous rappelez sans doute d'un secret dont il a été question dans quelques-uns de mes messages au sujet des mines d'argent de Cobalt—eh bien, nous avons trouvé une riche mine de DIAMANT—ceci vous aidera peut-être à trouver la solution.

Je vous donnerai une autre chance de deviner Jeudi soir. Ne manquez pas de venir me voir.

Votre Vieil ami,

SANTA CLAUS.



DIVISION DU DETAIL
157-173 rue St-Joseph, QUEBEC

d'hier. Cet article accusait le ministre de la Marine d'avoir délibérément induit la Chambre en erreur en attribuant au Devoir trois extraits de discours prononcés par M. Blondin au cours de la lutte électorale dans le comté de Drummond et Arthabaska. M. Brodeur déclare que le premier extrait qu'il a cité a bel et bien été tiré du Devoir mais que c'est par erreur qu'il a attribué au même journal les deux autres; à part ces deux citations toutes les autres ont été tirées de l'organe nationaliste.

Le ministre de la Marine affirme qu'il y a eu une simple erreur de sa part et qu'il ne songeait nullement à tromper la Chambre sur la provenance de ces extraits.

M. Blondin se lève alors et affirme qu'il n'a jamais prononcé les paroles que lui a prêtées le ministre de la Marine.

M. Brodeur demande au député de Champlain s'il nie la véracité des paroles contenues dans la première citation qui, celle-là, est tirée du Devoir et se lit comme suit: "Vous intimidez le peuple en agitant le drapeau Anglais et en ajoutant que nous devons contribuer toujours et partout à la défense de cet ennemi de nos libertés constitutionnelles, mais on ne nous fera pas oublier qu'en 1837 il a été nécessaire de percer des trous dans ce drapeau afin de pouvoir respirer l'air de la liberté."

M. Blondin avoue qu'il a prononcé certaines de ces paroles, mais pas toutes, puis il se met en devoir de donner lecture de l'article publié hier dans le Devoir et auquel le ministre de la Marine vient de faire allusion.

L'hon. M. Brodeur s'y objecte parce que cet article contient, des épithètes injurieuses à son égard et que le fait pour un député de répéter ces épithètes est contraire aux règlements de la Chambre.

M. Blondin veut passer outre mais il est rappelé à l'ordre par l'orateur qui cite Bourinot à l'appui de sa décision.

M. Taylor, député conservateur de Leeds, se lève ensuite pour reprocher à M. Miller certains passages de son discours, entre autres celui où il est question du télégramme de félicitations envoyés

(Suite de la 6ème page)



LA VIGIE

QUÉBEC, 1er DECEMBRE 1910

LE NOUVEAU COMMISSAIRE DE L'INTERCOLONIAL

Une dépêche d'Ottawa nous apprend que M. J. B. Thomas, Caron, avocat et ancien député, vient d'être nommé quatrième commissaire du chemin de fer Intercolonial, en vertu de la loi passée à la dernière session.

Nous félicitons le nouveau titulaire, en même temps que le gouvernement de l'excellent choix qu'il a fait.

M. Caron est un jeune avocat qui a fait sa marque au Barreau d'Ottawa, où il exerce la profession depuis plusieurs années. Il a eu l'honneur de représenter la capitale aux Communes dans le dernier parlement. Il est des nôtres. Natif du comté de l'Islet, très connu dans toute la province, connaît parfaitement les deux langues, excellent légiste, il a toutes les qualités requises pour remplir avec dignité les fonctions importantes qui lui sont confiées.

OU EST M. BOURASSA ?

(Du Canada)

Le Herald et la Presse donnent cours à la rumeur que M. Bourassa ne serait pas parti pour l'Europe, mais qu'il aurait dû garder la chambre pour prendre un repos forcé; le Herald parle même d'un sanatorium, où l'on aurait dû le conduire.

D'autre part, les deux confrères ajoutent que cette rumeur est démentie par les rédacteurs du Devoir, qui soutiennent que M. Bourassa s'est embarqué pour l'Europe via New-York.

L'événement appelle l'incident Gauvreau-Monk: good shot.

Nous est avis que la société du parler français s'enrichit d'un nouveau sujet de discussion.

LA CAISSE D'ECONOMIE DE NOTRE-DAME DE QUEBEC.

Banque d'Epargne

HAUTE-VILLE (Bureau chef), 21 rue St-Jean. En face de la Côte du Palais.
 ST-ROCH 73, rue St-Joseph.
 ST-SAUVEUR 801, rue St-Valier.
 ST-JEAN-BAPTISTE, coin des rues Claire-Fontaine et St-Jean.
 BASSE-VILLE, coin Côte de la Montagne et rue St-Pierre.
 LIMOULOU, près de l'église.
 LEVIS 103, rue Commerciale.
 20, rue Eden.

Les succursales de St-Roch, St-Sauveur, St-Jean-Baptiste, Limoulo et Lévis rue Eden, sont ouvertes tous les SAMEDIS et LUNDIS, le soir, de 7 à 8.30 hr.

Intérêt accordé du jour même du dépôt et sur la balance de chaque jour.

A la Vigie

ON REMPLIT TOUT CONTRAT

PROMPTEMENT, OUVRAGE FINI, ET LIVRE DANS LE PLUS BREF DELAI

S - Rue Collins. - S

DE M. CROTEAU
 ARPENTEUR-GEOMETRE

50, RUE DE SALABERRY
 QUEBEC.

TELEPHONE 2906.

GRANDE VENTE A REDUCTION POUR CAUSE DE DEMENAGEMENT

MARCHANDISES DE FANTAISIE
 MEDICINES BREVETÉES
 PARFUMERIE

AU PRIX COUTANT

Prescriptions préparées à prix réduits pour écouler le stock de drogues, spécialités, etc., etc.

OCCASION UNIQUE

— TELEPHONE 842 —
PHARMACIE DE LA CROIX ROUGE
 Coin des rues St-Jean et du Palais.

CARTES D'AFFAIRES

Joseph Turcotte, M.P.L.L.B.
 Oscar Delisle, L.L.B.

Turcotte & Delisle
 AVOCATS

Edifice de la Banque Nationale
 234, rue Saint-Joseph, QUEBEC

Bureau du jour et du soir.
 Téléphone 2311

CHEMINS DE FER

Excursion de la Nouvelle-Angleterre pour Montréal et Québec.

Départs de Boston, Springfield, etc., les 30 et 31 décembre 1910, et les 1er et 2 janvier 1911. Retour jusqu'au 25 janvier 1911.

TAUX TRES REDUITS

Invitez vos parents et amis à venir vous voir durant les fêtes de Noël et du Nouvel An.

Ne manquez pas surtout, de leur dire de prendre leurs billets via la route du Canadien Pacifique.

Pour renseignements, billets, etc., veuillez vous adresser à 30 rue St-Jean, angle de la Côte du Palais, 46 rue Dalhousie, au Château Frontenac ou à la Gare du Palais

JULES HONE, Jr.
 Agence générale de chemins de fer et Paquebots. Nous représentons toutes les lignes transatlantiques.

Colonne des jeunes

Sur la passerelle

Nos félicitations à MM. Lachapelle et Côté, les vainqueurs du scrutin à l'Université Laval, lundi matin. Nos sympathies aux vaincus... Mais le sort différent laisse l'honneur égal.

M. J. L. Perron a demandé l'uniformité des livres. Lisez bien l'Action Sociale ces jours-ci, elle va écrire : L'avons-nous pas assez écrit, durant la lutte de Gaspé qu'il était franc-maçon ?

Et un ami m'assure qu'il se trouvera des gens pour croire que le député de Gaspé est un maçon. — Jos. Bégin, par exemple.

NOS THEATRES

THEATRE NATIONAL

"L'abbé Constantin est bon et attire la foule qui se délecte à l'audition de bonnes pièces. Nous avons donné une appréciation de la pièce déjà ; nous avons apprécié les acteurs ; que dire de plus ? Le succès de la semaine, l'abbé Constantin, est entre les mains d'un public difficile, exigeant, gâté, mais adorant le Théâtre National."

Voilà ce que nous disions hier, et ce que nous pouvons répéter aujourd'hui. Ajoutons à cette appréciation celle que nous devons faire de la Main de Singe, ce conte dramatique dont le titre étrange ne saurait dire tout le pathétique. Paul Marcel et Mme Ducange y prennent les deux principaux rôles, ce qui veut dire que l'interprétation en est impeccable.

Il y a matinée cette après-midi.

SOUSSIONS

DES SOUSSIONS adressées au sous-secrétaire à Ottawa, dans une enveloppe portant la suscription "Soumission pour le steamer des bouées pour le fleuve St-Laurent," seront reçues jusqu'à midi, le

QUATRE DE JANVIER 1911

pour la construction d'un steamer à hélices jumelles pour le service des bouées dans le fleuve St-Laurent, livré à Montréal, des principales dimensions suivantes, savoir : Longueur entre les perpendiculaires, 170 pieds ; largeur, 31 pieds 6 pouces ; profondeur (creux) 15 pieds 6 pouces ; tirant d'eau, 10 pieds 6 pouces, et vitesse 11 nœuds à l'heure.

On peut voir les plans et devis de ce steamer au ministère de la Marine et des Pêcheries, à Ottawa, aux bureaux du Percepteur des douanes, à Toronto, Collingwood et Midland, et aux agences du ministère de la Marine et des Pêcheries, à Montréal, Québec, St-John, N. B., Halifax, N.-E., et Victoria, C.-B.

On peut se procurer les plans et devis en s'adressant au ministère de la Marine et des Pêcheries, Ottawa, et à l'agent de ce ministère, à Victoria, C.-B.

Il n'existe pas de formules spéciales de soumission relativement à ce travail. Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté par une banque chartrée, payable à l'ordre du sous-ministre de la Marine et des Pêcheries, et d'un chèque de dix pour cent du montant total de la soumission. Lequel chèque sera considéré si la personne dont la soumission a été acceptée refuse de passer un contrat avec le ministère ou néglige de terminer le steamer conformément au contrat préparé par le ministère. Les chèques des personnes dont les soumissions n'auront pas été acceptées seront remis.

Le Ministère ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Les journaux qui inséreront cette annonce sans y avoir été autorisés par le ministère n'en seront pas payés.

ALEXANDER JOHNSTON,
 Sous-ministre de la Marine et des Pêcheries,
 Ministère de la Marine et des Pêcheries,
 Ottawa, Canada, 10 Octobre 1910.

Grand job de claques

CHEZ **ED. LAFORTE**
 Marchand de chaussures

Coin des rues St-Joseph et St-Valier - - - ST-SAUVEUR

TEL 2381

Il paraît que Jean-sans-tête avait l'intention de faire le tour de France avec M. Bourassa, mais un ami lui aurait dit : "Jean, n'y va pas... La France, c'est trop près de la Belgique... tu sais, celui qui s'expose..." Jean comprit et resta au pays.

A L'OLYMPIA

Plus que gentille est la vue qui représente une scène de pêche où le poisson mord, où les enfants sont heureux et même les grands enfants qui forment le tableau d'une charmante scène d'amour. C'est l'un des plus jolis, des plus suaves tableaux qu'il nous a été donné de contempler encore. Ce ne sont pas de vains éloges que nous faisons, c'est de l'appréciation d'une oeuvre d'art.

Les quatre Sutton, les deux négresses et les deux nègres forment un admirable quatuor. C'est cette musique entraînante, rythmée et qui touche que l'on retrouve, avec eux, mais qui ne se trouve pas toujours avec les menestrels improvisés que la scène nous déverse parfois.

Le programme de l'Olympia comprend de plus deux autres vues animées d'aussi bon goût et une autre scène de vaudeville où l'athlétisme est superbement représenté.

Le peu que nous puissions décrire de ce programme doit suffire pour montrer que le théâtre est singulièrement mis à la portée de toutes les bourses et que l'on a pour son argent.

COUR DE CIRCUIT

La Compagnie Marier & Tremblay Limitée, corps politique et incorporé ayant bureau chef et principale place d'affaires à Québec.

Demanderesse,

Dame Elise Depyre, épouse séparée de biens de Ernest Lelarge, faisant affaires à Québec, comme propriétaire du "Coridon Bleu".

Défenderesse,

La Compagnie de l'Événement, corporation légale, corps politique et incorporé par lettres patentes et ayant son principal établissement en la cité de Québec.

Il est ordonné à la défenderesse de comparaître dans le mois à compter de la dernière publication de cet avis.

Québec, ce 20 novembre 1910.
 ACHILLE LARUE,
 D. G. C. C.

MORAUD & SAVARD,
 Proc. Demanderesse.

Ne risquez pas de perdre votre cheval : Faites-lui prendre VIGORA

M. J. B. MORIN, Ancienne-Lorette

Je certifie avoir fait traiter ma jument pour une toux chronique. Quand j'ai commencé à user du VIGORA elle était tellement mal que je ne pouvais m'en servir même pour le plus léger travail et aujourd'hui elle est parfaitement bien.

ELZEAR ALAIN

En vente partout

Hudon, Hébert, dépositaires, 41 St-Sulpice, Montréal.

Québec : J. B. MORIN, rue St-Joseph, manufacturier, Qué.

Notre ami M. Lachapelle, E.E. D., a rugi comme un lion, lundi soir, au concert-boucan des étudiants, et ses amis, ivres de son éloquence, l'ont porté en triomphe.

Un orateur nous est né.

Quand le parti nationaliste est traqué dans tous les coins et recoins, à la Chambre des Communes, que Blondin répudie le devoir et que Bruno Nantel est forcé d'admettre que ses nouveaux amis sont trop violents et démagogues, l'événement écrit tranquillement que "le parti ministériel ne sait plus comment se défendre." Juge un peu s'il se défendait!

A L'AUDITORIUM

Les habitués de l'Auditorium sont priés de remarquer que vendredi soir il n'y aura pas de séance de vaudeville ou de représentation de tableaux à cause du concert de la Symphonie. Il y aura cependant matinée comme d'habitude.

C'est quelque chose d'extraordinaire que l'affluence à l'Auditorium ces jours-ci. Les deux derniers soirs encore on a refusé l'entrée de cette vaste salle à des centaines de personnes qui durent attendre leur tour. C'est dire que le programme est attrayant et intéressant.

Nous avons déjà parlé de soeurs Lorraine; elles méritent leur réputation de délicieuses chanteuses et danseuses.

"Caruso le siffleur" est le charme attirant et le favori de l'auditoire. Wood et Russell donnent une jolie scène qui complète le vaudeville.

Les tableaux sont d'une beauté splendide et justifient la passion du public qu'ils attirent.

CHARLES VEZINA

ETABLISSEMENT EN 1876 TELEPHONE 2224

119-123, RUE DU PONT, QUÉBEC.

ENTREPRENEUR PLOMBIER, ELECTRICIEN, FERBLANTIER ET COUVREUR.

SPECIALITES

Appareils de chauffage à eau chaude, à vapeur et à air chaud.

Assortiment d'appareils de plomberie et d'électricité les plus modernes.

Aussi poêles de cuisine des plus perfectionnées, "Happy Home", "Ideal Favorite", "Universal Favorite" et "Maple Leaf", et fournaises de passage de toutes sortes.

GLACIERES

Grand choix de glacières à la portée de toutes les bourses.

PAIEMENTS : Comptants ou par versements.

L'hon. Rodolphe Lemieux peut s'attendre à recevoir sa large part d'injures et d'invectives, de la part des nationalistes, à son retour au pays : il a représenté le Canada avec trop de distinction et d'éclat au Sud-Africain.

Bah ! on ne jette des pierres qu'aux pompiers qui ont des pompes!

M. Bourassa doit piquer jusqu'à Tarascon pour y rencontrer son confrère en chimère, son cher Tartarin. Ils doivent faire ensemble plusieurs ascensions en ballon...

Eh là, Tartarin lira les plus belles pages du livre où il a été immortalisé et Bourassa, la tête dans le ciel et les pieds dans la... déclamera son discours de Farnham...

Il doit aussi se rendre à Avignon pour y faire un discours sur le pont... et de retour à Montréal il dira : "J'ai parlé à Toronto, à Halifax, et les Anglais m'ont écouté avec courtoisie; j'ai été en Europe—comme Roosevelt—et debout sur le pont d'Avignon j'ai parlé comme Edouard Hervé sans recevoir—comme j'en avais peur—le terrible coup de sabot de la mule du Pape... Messieurs, les idées nationalistes font du chemin et avant que le coq ait chanté—ou plutôt avant que j'aie trahi Monk trois fois—Tan-crède Marsil sera premier ministre de ce pays—porté au pouvoir par l'élément anglais ; quant à moi, j'ai l'intention de devenir un aviateur célèbre."

Gyp.

UN MOT SEULEMENT AU PLUS DIFICILE ACHETEUR

Nous avons justement le piano qu'il vous faut

Au prix que vous entendez payer et à des conditions de paiement qui feront votre affaire.

Si vous n'avez pas le temps de venir voir nos pianos, écrivez-nous et nous nous mettrons personnellement à votre disposition.

Souvenez-vous que nous tenons les meilleurs pianos. Notre stock est aussi complet que varié. Nous échangeons les vieux pianos pour les neufs. Nos prix sont les plus bas de la ville.

Grand choix de pianos automatiques Heintzman and Co, de New-York.

Magasin ouvert tous les soirs.

Lavigueur et Hutchison,
 81-83-85 rue St-Jean.

DEMANDE AU PARLEMENT

Avis est par les présentes donné que la Indian River Company s'adressera au Parlement du Canada, à sa prochaine session, pour l'adoption d'une loi prolongeant le délai pour la construction du chemin de fer que la dite compagnie a été autorisée de construire par la section 1ère du chapitre 95 des Statuts du Canada passée en l'année 1907, et pour autres fins.

Québec, 15 novembre 1910.
 L. A. CANNON, C. R.,
 139 rue St-Pierre, Québec
 Procureur de la Requêteur.

17-nov-5s

EDOUARD HUNT

COMPTABLE ET AGENT GENERAL DE LA MUTUAL LIFE de NEW-YORK

70, RUE ST-PIERRE.

Tél. 970
 Rés. 410, Rue St-Jean.
 7 mai. Tél. 3399

Lucien Cannon, B.A.L.L.L.
 Charles Power, B.A.L.L.L.

CANNON & POWER

AVOCATS

93 rue St-Pierre, Québec
 Tel. 3822

20sept—

LECONS DE VIOLON

— S'ADRESSER A —
 Mlle Georgette Comettant
 32, rue Bédard

1sept
 Téléphone 2386

Résidence : 6 Collins
 Tél. 1061

LIONEL CANNON

NOTAIRE

Bloc P. inque d'Hochelaga
 136, rue St-Pierre. - QUEBEC

E. Théo. Paquet

L.B.L.L.L.
 AVOCAT

(NORWICH UNION BUILDING APARTMENTS)
 88, Rue St-Pierre Québec
 Téléphone 1406.

Rés. 7, Ste-Ursule Tel. 3342

CAFE DE L'AUDITORIUM

142 rue St-Jean.

Pension par semaine.....\$3.50
 11 dîners, la douzaine.....55cts et 50cts
 Repas 35cts, 6 billets pour.....\$1.50
 Steak sur Grill.....35cts
 Euchre parties (lunch compris) 25cts chaque.
 Banquette \$1.00 par tête en montant.

Ouvert jusqu'à une heure du matin.

P. W. DUCAL,
 Prop.

Docteur Albert Angers

Ex-interne de la Maternité et ex-élève des hôpitaux de Paris.

SPECIALITE : Accouchements maladies des femmes et des enfants.

BUREAU et RESIDENCE
 271 1/2, Rue St-Joseph
 Tel. 3653. 15 j 1 an

A. LEOLFRED

INGENIEUR CIVIL (GRAD. LAVAL ET MCGILL)

SPECIALITE : AQUEDUCS

39 RUE ST-JEAN, QUEBEC.
 TELEPHONE 548

JOBIN & PAQUET

Ferblantiers-Plombiers

73 et 78, Cole d'Abraham
 Telephone 1080.

Eclairage au gaz et à l'électricité, Téléphone et Sonneries Electriques.

Spécialité : Système de chauffage à eau chaude à la vapeur et à air chaud.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

TRAINS LAISSANT LEVIS

Tous les jours excepté le dimanche à 7.00 a. m.

Arrive St-Hyacinthe.....11.35 a. m.
 Montréal.....1.10 p. m.
 Sherbrooke.....12.32 a. m.
 " Portland.....6.30 p. m.

Tous les jours à 12.30 p. m.

Arrive Montréal.....7.00 p. m.
 " Sherbrooke.....4.55 p. m.
 " Boston.....6.35 a. m.
 " New-York.....7.20 a. m.

Raccordement direct de trains à Montréal sans changer de gare avec un service rapide pour toutes les stations au Sud et à l'Ouest.

Tous les jours excepté le dimanche à 6.40 p. m.

Pour Portland et les stations de la Nouvelle-Angleterre, arrivant à Portland à 7.00 a. m. et Boston 10.15 a. m.

SERVICE DES TRAINS POUR LEVIS

7.00 A. M. 6.40 P. M.
 Excepté le dimanche

12.30 P. M. Tous les jours.

TRAVERSE POUR QUEBEC

6.30 A. M. 12.00 (Midi) 6.40 P. M.

CHEMINS DE FER

CANADIAN NOR QUEBEC ET QUEBEC & LAC ST JEAN

Le et après lundi le 14 nov. 1910, trains partiront de Québec comme suit :

CHEMIN DE FER CANADIAN NORTHERN QUEBEC

9.30 a. m. — Tous les jours dimanche excepté pour Montréal, Grand-Mère, Chutes Shawinigan. Raccordement pour aller et venir de Rivière à Pierre, La Tuque et station intermédiaires par Garneau Jct. Il y a un char buffet par sur ce train

5.15 p. m. — Pour St-Casimir tous les jours excepté le dimanche.

Québec & Lac St-Jean

8.30 a. m. — Tous les jours excepté samedi et dimanche pour Roberval, La Tuque et Chicoutimi

5.30 p. m. — Tous les jours excepté le dimanche pour St-Raymond.

8.00 p. m. — Le samedi seulement pour Roberval, Chicoutimi, etc., avec un char d'ortoir pour Chicoutimi.

Billets en vente à la gare, rue St-André, chez F. S. Stocking, rue St-Louis, au Château-Frontenac et aux bureaux de Grand Tronc.

QUEBEC CENTRAL RAILWAY

JOURS D'ACTION DE GRACE

Des billets aller et retour seront vendus au prix d'un seul parcours de première classe.

Départ les 28, 29, 30 et 31 octobre. Limite du retour le 2 novembre 1910.

DINING CAR ROUTE

Trains laissant Lévis

EXPRESS DES MONTAGNES BLANCHES

8.00 { Pour Boston, Portland, Sherbrooke, St-Georges et a. m. { Mégantic. Tous les jours excepté le dimanche

EXPRESS DE BOSTON ET NEW-YORK

3.30 { Pour Boston, New-York, Springfield et Sherbrooke. p. m. { Tous les jours. Pullman direct jusqu'à New-York, faisant raccordement à Sherbrooke avec le Pullman pour Boston.

Pour la vallée de la Chaudière et la division de Mégantic. Tous les jours, excepté le dimanche.

NOTES

Traverse à Québec chaque quart d'heure.

Le bagage étiqueté (chéqué) et inspection de la Douane des Etats-Unis du côté de Québec et Lévis.

Pour toutes autres informations et réserve de pullman, s'adresser au bureau des billets de la ville.

F. S. STOCKING,
 C. T. A. 32 rue St-Louis, Québec.

La deuxième victime

Omer Simard, le commis de M. Thomas Dallaire, de Ste-Marie de la Beauce, victime de l'explosion de carbare dont nous avons donné les détails est mort à midi, hier, à l'Hôtel-Dieu. Il a suivi de quelques heures son malheureux compagnon Alphonse Binet, qui avait été tué sur le champ.

Magasin ouvert tous les soirs.

Lavigueur et Hutchison,
 81-83-85 rue St-Jean.

VESTES EN CHAMOIS ET PLASTRONS

Le moyen de résister aux froids et aux tempêtes de l'hiver, de conserver au dehors le confort du foyer : c'est de porter une de nos vestes de chamois, ou un de nos Plastrons pour poitrine et poulmons.

Nous en avons une grande variété de genres, grandeurs et qualités : pour Dames, pour Hommes et pour Enfants. Nos prix, comme toujours sont les plus bas.

Plastrons en feutre ou flanelle, 25c, 35c, 50c et 75c.
 Plastrons doublés en Chamois, 75c, 85c, 95c.
 Vestes en Chamois Régulières, \$1-80.
 Frost King ou Frost Queen, \$3.00 ou deux pour \$5.00.
 Peaux de chamois de tous prix, de 5c à \$1.25.

PHARMACIE L. E. MARTEL
 91, RUE ST-JOSEPH. TEL. 2483

ROSE QUESNEL

TABAC FUMER DOUX & NATUREL

ROCK CITY TABACCO LTD QUEBEC

EXPRESS DE BOSTON ET NEW-YORK

3.30 { Pour Boston, New-York, Springfield et Sherbrooke. p. m. { Tous les jours. Pullman direct jusqu'à New-York, faisant raccordement à Sherbrooke avec le Pullman pour Boston.

Pour la vallée de la Chaudière et la division de Mégantic. Tous les jours, excepté le dimanche.

NOTES

Traverse à Québec chaque quart d'heure.

Le bagage étiqueté (chéqué) et inspection de la Douane des Etats-Unis du côté de Québec et Lévis.

Pour toutes autres informations et réserve de pullman, s'adresser au bureau des billets de la ville.

F. S. STOCKING,
 C. T. A. 32 rue St-Louis, Québec.

TABAC CHAMPLAIN

A fumer et chiquer

OFFRE AU PUBLIC

Afin de permettre au public d'être au courant des débats parlementaires, nous avons décidé de réduire l'abonnement a \$1.00 pour six mois, a dater du 1er décembre.

M. Keating, opérateur du G. T. P. perdu dans les bois

Fort-William, 30. — M. L. M. Keating, opérateur de nuit sur le Grand Tronc Pacifique, à Oscar, est disparu depuis mardi soir. Il est parti ce jour-là avec un fusil pour aller à la chasse dans les bois des alentours. Des partis de chasseurs sont partis depuis mercredi, mais n'ont pu le retracer nulle part. Il y a un pied de neige dans les bois, et le temps est passablement froid, si donc, Keating vit encore, il a dû souffrir beaucoup.

Terrible Explosion

Treize hommes périssent dans une mine d'asphalte.

Durant, Okla., 30. — Treize mineurs ont été tués dans une explosion à la mine d'asphalte Jumbo, aujourd'hui. Un des quatorze ouvriers qui travaillaient dans les mines a été ramené à la surface, encore vivant, mais inconscient. Cinq hommes ont été projetés hors du puits par l'explosion, les autres ont été ensevelis sous les décombres. Gerald Roberts est le nom de celui qui a été ramené vivant.

Suicide

D'un caissier défalcaire

Rockport, Mass., 30. — Geo. N. Tufts, ancien caissier de la Rockport National Bank, accusé du vol d'environ \$8,000, à la banque, s'est suicidé hier. Il était sous caution en attendant de subir un examen sur l'état de ses facultés mentales.

Pénible noyade

St-Jean, N.-B., 30. — Un pénible accident est arrivé au milieu de la Baie de Fundy, à 9.40 ce matin, alors que Robert Tupper, de Round Hill, qui revenait avec sa femme de son voyage de noces, a été jeté par-dessus bord par une vague.

L'accident s'est produit à bord du Yarmouth, qui naviguait dans des eaux très fortes, soulevées par un gros vent du nord-est. Un nommé Harold Warner, de Digby, a été jeté par terre, sur le pont, par la même vague, et à eu l'épaulement brisé.

Le capitaine a fait arrêter le navire mais on n'a pas vu le corps de l'infortuné. La mer était trop forte pour mettre une chaloupe à l'eau.

Mort dans sa chaloupe

Boucherville 30. — M. Cléophas Meunier, pêcheur de Boucherville, âgé de 63 ans, a été trouvé mort dans son canot dans les îles de Yverness. Le vieillard avait succombé à une congestion cérébrale et la tête trempant dans l'eau.

Hâtez-vous

Il nous reste seulement que 20 de nos jolis services à diner Crown Derby, 112 morceaux, valeur réelle \$25.00 réduits à \$16.90. Aussi assortiment complet depuis \$3.59 en montant, chez

J. B. MARTEL & Cie, 113 rue St-Joseph, St-Roch. Près de la rue de Port.

Sir Lomer Gouin et Sir A. P. Pelletier

Ils seront reçus au fort Monroe

Old Point Comfort, Va., 30. — Sir Lomer Gouin, premier ministre de la province de Québec et Sir A. P. Pelletier, lieutenant-gouverneur de la même province ont été reçus aujourd'hui à Fort Monroe par le commandant du fort, le colonel Townsend.

\$750,000 de Benzine

Berlin, 30. — Quatre réservoirs contenant deux millions et demi de gallons de benzine ont sauté hier soir dans le quartier de Rumulshelsburg. Il n'y a pas eu d'accident de personne, mais la ville tout entière a été éclairée par les flammes. On estime les dégâts à \$750,000.

Malbrouk s'en va-t-en guerre

La fameuse chanson de Malbrouk, connue dès le seizième siècle, s'appliquait, assure-t-on, à un chevalier qui s'appelait Malbrou, Malbrou ou Maibrouk, qui peut-être fut un croisé, et qui mourut à la guerre, comme le colonel d'Offenbach. On l'a confondu, depuis le dix-huitième siècle, avec le général anglais Marlborough, avec qui notre Villars se mesura à Malplaquet.

Les librettistes de l'opérette représentée et très favorablement accueillie au théâtre Apollo, MM. Vanvaire et Nessi, ressuscitent le soldat d'autrefois : un cadet de Gascogne sans doute.

Malbrouk, devenu roi de Navarre, est obligé le soir même du jour où, mari un peu mûr, il a épousé une jolie Espagnole, Alba, de partir pour la guerre contre les Maures. Il confie la garde de sa femme à son neveu Renaldo. Féru d'amour, Renaldo se présente, la nuit même, chez Alba, en imitant la voix de Malbrouk, soi disant revenu du camp voisin pour passer quelques instants auprès de la jeune épouse : il est très bien reçu. Mais voici venir à son tour le véritable Malbrouk, Malbrouk-Amphytrion. "Comment! encore!" lui dit Alba. Malbrouk connaît bientôt son infortune. Un malheur n'arrive jamais seul. Le roi d'Aragon, suzerain de Malbrouk, le dégomme et donne sa couronne et sa femme à Renaldo. En guise de compensation, Malbrouk est gratifié d'un harem par le roi des Maures, avec qui il s'est réconcilié.

La partition est de M. Léonavallo. On attendait de l'auteur de "la Vie de bohème" une musique plus joyeuse.

Le trésor américain

L'état du Trésor aux Etats Unis était comme suit le 15 novembre courant.

Balance au bureau du Trésor \$30,889,641 ; dans les banques nationales et dans les banques des Philippines \$33,405,367.

Le déficit jusqu'à date pour l'année fiscale a été de \$12,101,926 contre \$27,182,028 pour la même période de 1909.

Dans ces chiffres ne sont pas comprises les transactions du canal de Panama.

Attention

Nous désirons attirer l'attention de nos lecteurs et lectrices sur l'annonce de la maison Emile Jactot, bijoutier, publiée dans une autre colonne.

Meurtrier introuvable

Pawtucket, R. I., 29. — Nicholas Fahad est mort à l'hôpital Memorial, des blessures qu'il avait reçues aux mains d'un de ses compatriotes, croit-on, et la police est à la recherche d'Armine Mathan, un Arménien, accusé du crime.

La dernière fois que Fahad a été vu vivant, il était en compagnie de Mathan, arrivé depuis quelques semaines seulement de son pays, et, de l'avis de personnes qui se trouvaient dans le même magasin lors de leur départ, les deux hommes allaient voler une querelle sur le champ d'honneur.

Quelques heures après cela, on trouva Fahad blessé à plusieurs endroits, et son compagnon disparut.

L'agression a eu lieu jeudi soir, et Fahad a expiré hier, malgré tous les soins qui lui furent prodigués.

Mathan, qui demeurait à Central Falls, n'a pas été revu à sa maison de pension depuis le soir du crime.

La population indienne au Canada

Voici d'intéressants détails sur les descendants des Iroquois, Hurons, Algonquins, etc., qui peuplent encore certaines régions du Canada, et que nous prenons au rapport annuel du service des affaires indiennes.

L'auteur de ce rapport indique que l'état général des réserves du gouvernement a rarement été aussi généralement satisfaisant qu'au cours de la dernière année fiscale. On remarque, en effet, des améliorations dans la statistique des naissances et dans celle des décès, dans la moralité, l'instruction, la situation industrielle, l'agriculture et la salubrité.

L'excédent des décès sur les naissances qui depuis quelques années semblait conduire à l'extinction de la race des peaux rouges a fait place cette dernière année à un excédent des naissances sur les décès. Il y a eu, l'année dernière, 2,499 naissances et 2,102 décès. Il y a donc une augmentation de 397.

Cette augmentation de la population indienne vient de donner raison au département qui a toujours prétendu que rien ne justifiait la prédiction de l'extinction des indiens au Canada.

L'arbre de la liberté

Le fameux arbre de la liberté de la place Louvois est mort, mais un autre arbre historique de Paris, non moins intéressant, sinon aussi célèbre, verra fêter au printemps son cinquantenaire.

C'est un orme superbe, voisin du bureau d'octroi de la porte de Villiers, et qui fut planté en mars 1861, à l'occasion de l'avènement, comme roi d'Italie, du roi de Sardaigne Victor-Emmanuel.

Il avait été rapporté de Lombardie, à l'état de bouture, par un combattant français de Solferino, qui le cultiva avec les plus grands soins jusqu'à sa mort.

La commission du Vieux Paris le dotera pour ses noces d'or d'une petite plaque évocatrice de sa curieuse histoire.

TABAC CHAMPLAIN

A fumer et chiquer

Province de Québec District de Québec No-2156 Théophile Giroux et Joseph Grenier, maçons de Beauport, Demandeurs,

DANS LA COUR SUPERIEURE vs. Adjudor Vézina, ci-devant de Beauport, maintenant de lieux inconnus, Défendeur, et Joseph Pouliot, pilote de Beauport, Mis en cause.

Il est ordonné au Défendeur de comparaître dans un mois à compter de la dernière publication du présent ordre.

(Signé) AMÉDÉE ROHTAILLE, P. C. S. Bureau du Protonotaire, Québec, 24 novembre 1910.

TASCHEREAU, ROY, CANNON, PARENT & FITZPATRICK, Procureurs des Demandeurs.

Avis au public

J'ai le plaisir de vous informer, que, en plus des agences sur la vie, le feu et les accidents, plate-glasses, etc., Prévoyants du Canada dont je suis déjà l'agent, j'ai été nommé agent général de la "General Accident Fire and Life Corporation" d'Ecosse.

THEODORE LECLERC, 240 rue St-Joseph Téléphone 2725 Résidence 2612 2933 Succursale : Coin de la 3ème et 4ème Ave. Limoulu.

KING EDWARD HOTEL PLAN AMERICAN \$2.00 PAR JOUR PLAN EUROPEEN \$1.00 PAR JOUR 9-11 rue Desjardins Québec Prix spéciaux pour la saison de l'hiver. Pour d'autres informations s'adresser à l'office. JOS. LAPOINTE, Gérant. Téléphone privée 1647. Téléphone public 3422.

LAIT ET CREME "Canada First" qui a gagné la seule médaille d'or A L'EXPOSITION D'HALIFAX 1910 Aylmer Condensed Milk Co. Qualité supérieure Le favori du fumeur difficile.

MASTER MASON SUPERIOR TOBACCO

Le ministre des Travaux publics recevra jusqu'à 4.00 p. m., mardi le 6 décembre 1910, des soumissions pour la construction d'un quai à St-Joseph de Létellier, comté de Saguenay P. Q., lesquelles soumissions devront être cachetées, adressées au sousigné et porter sur leur enveloppe, en sus de l'adresse, les mots : "Soumission pour le prolongement du quai de Saint-André, comté de Kamouraska, Qué." On peut consulter les plans, devis et formules de contrat et se procurer des formules de soumission au ministère des Travaux publics, à Ottawa, aux bureaux M. A. R. Décaré, Hotel des Postes Qué. de M. J. L. Michaud, ingénieur de district, édifice de la Banque des Marchands, rue Saint-Jacques, Montréal, P. Q., et de M. J. C. Taché, ingénieur de district, Chicoutimi P. Q.

Les soumissionnaires ne doivent pas oublier qu'en ne tiendra compte que des soumissions faites sur les formules imprimées fournies, dûment libellées, signées de la main des concurrents, avec désignation de la nature de leurs occupations et du lieu de leurs résidences; s'il s'agit de sociétés, chaque associé devra signer de sa main la soumission et y inscrire la désignation précitée. Un chèque de deux mille dollars (\$2,000.00), fait à l'ordre de l'honorable ministre des Travaux publics et accepté par une banque à charte devra accompagner chaque soumission. Ce chèque sera considéré si l'entrepreneur dont la soumission aura été acceptée refuse de signer le contrat d'entreprise ou n'exécute pas intégralement ce contrat. Les chèques dont on aura accompagné les soumissions qui n'auront pas été acceptées seront remis. Le ministre ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre, R. C. DESROCHERS, Secrétaire. Ministère des Travaux publics, Ottawa, 5 Novembre 1910.

N.B.—Le ministre ne reconnaît aucune note pour la publication de l'avis ci-dessus, lorsqu'il n'aura pas expressément autorisé cette publication.

SOUSSIONS

DES SOUSSIONS adressées au sousigné dans une enveloppe portant la suscription : "Soumission pour le Dépôt des bouées à Prince Rupert, se sont reçues jusqu'à midi, le 3 janvier 1911, pour la construction d'un dépôt pour les bouées à Prince-Rupert dans la province de la Colombie-Britannique, y compris la construction d'un quai en béton armé, approche sur chevalets, usine génératrice, avec cheminée, hangar pour bouées, magasins, bureaux et maisons, ainsi que l'installation de système d'éclairage et d'approvisionnement d'eau. Les plans devis et articles de la convention peuvent être vus et on peut obtenir des formules de soumission en s'adressant au Ministère de la Marine et des Pêcheries, à Ottawa, au bureau de l'agent du ministère de la marine et des Pêcheries, à Victoria, C. B., Halifax, N. E., St-Jean, N. B., Québec et Montréal, au bureau de poste à Prince-Rupert, C. B., et à l'édifice de la Douane à Winnipeg, Man.

Les soumissions ne seront prises en considération que si elles sont faites en bloc et d'après la formule de soumission préparée par le ministère. Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté sur une banque chartée, payable à l'ordre du sous-ministre de la Marine et des Pêcheries, égal à cinq pour cent du montant total de la soumission, lequel chèque sera considéré si la personne dont la soumission a été acceptée refuse de signer les articles de la convention ci-dessus mentionnée ou néglige de terminer l'entreprise conformément au contrat. Les chèques des personnes dont les soumissions n'auront pas été acceptées seront remis.

Le ministre ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Les journaux qui inséreront cette annonce sans y avoir été autorisés par le ministère n'en seront pas payés. ALEXANDER JOHNSTON, Sous-ministre de la Marine, et des Pêcheries, Ministère de la Marine et des Pêcheries, Ottawa, Canada, 8 novembre 1910.

TABAC ROSE QUESNEL Doux et naturel

Maison fondée en 1875 Téléphone 1146 E. ROUMILHAC 48 ET 50 COTE DU PALAIS Importation directe de Vins français et étrangers, Spiritueux. Conserves françaises, Huile d'olive, Café, etc. Saucisson de Lyon. 75c la livre Saucisson d'Arles 50c la livre. Fromage de Roquefort et Limbourg

E. ROUMILHAC 48 et 50 Côte du Palais, Québec

Décorez vous-même vos fenêtres avec la Vitrophanie LA DERNIERE NOUVEAUTE Facile à appliquer, Tres économique, Donne l'apparence des verrières artistiques aux vitres ordinaires DEPOSITAIRES GENERAUX Marier & Tremblay LIMITEE Coin des rues Desfosses et du Pont QUEBEC Téléphones 2162, 2163

DIAMANTS, -:- BIJOUTERIES — LE PLUS — Grand Magasin de Bijouteries de Québec ASSORTIMENT le plus complet et le plus varié de bijoux de toutes sortes et de tous prix. Bagues de 50c à \$500.00, Montres de 9c à \$300.00, Epingles de Cravates de 5c à \$200.00. Superbe collection de diamants de premier choix à des prix défiant toute concurrence. Grande variété de cadeaux, coutellerie, argenterie, pendules, statuettes, etc., etc. ARTHUR PAQUET Manufacturier de Bijouteries 65-67 RUE ST-JOSEPH QUEBEC Tel. 237

L'ouverture du congrès

(Du Courrier des Etats-Unis.)

prochain, à midi sonnant, le représentant Cannon ouvrira, avec le maillot traditionnel du "speaker", la dernière session du soixante et unième congrès des Etats-Unis.

Plusieurs sénateurs et de plus nombreux représentants ont leurs jours comptés; dans trois mois, ils rentreront dans la retraite politique, de par la volonté des électeurs. Cette session sera pour eux le chant du cygne.

On ne pense pas que le congrès agonisant puisse faire autre chose que d'établir le budget nécessaire au fonctionnement des pouvoirs administratifs durant l'année prochaine.

Une série d'importants projets en suspens dans l'une et l'autre chambre, et les mesures que le président Taft croira nécessaire de recommander à la sollicitude du congrès, avant l'entrée, en fonction de la majorité démocratique, recevront toutefois, très probablement, leur solution. Le chef du pouvoir exécutif éprouvera le besoin d'assurer, par ces mesures de prévoyance administrative, le cours normal de ses pouvoirs présidentiels.

Malgré les espérances conçues, on ne dissimule pas qu'il sera difficile d'obtenir du congrès, dans l'état de fermentation où il va se trouver, une bonne et solide législation.

Le prochain message du président Taft jettera un peu de lumière sur les ténèbres législatives.

On attend, avec curiosité, les vues du président sur la révision du tarif Aldrich-Payne, révision que les représentants démocrates sont résolus à mener activement et à bout, en dépit de toute opposition présidentielle. Il ne saurait y avoir aucun doute maintenant chez les politiciens de toutes nuances et chez les hommes d'Etat Américains qui tiennent le pouvoir en mains, sur la volonté formelle des électeurs au sujet du tarif. Le peuple désire, veut et attend une prompte et sérieuse modification de la loi préparée et votée par le parti républicain, dans le sens accentué de l'abaissement des droits sur les articles d'alimentation et ceux nécessaires à l'existence des citoyens et de leurs familles.

On est curieux de connaître les propositions à provenir de l'initiative gouvernementale sur cette question capitale qu'on considère comme étroitement liée à la cherté excessive de la vie aux Etats-Unis, en pleine période de paix et de prospérité agricole, industrielle, commerciale, prospérité incontestablement merveilleuse.

Déjà on signale l'arrivée à Washington de plusieurs membres du congrès, venus prendre le vent et préparer les manœuvres parlementaires pour l'adoption de tel ou tel programme législatif. Le président Taft a déclaré déjà à ses visiteurs qu'il ne renierait aucun article de son programme passé, précisément parce que les démocrates auraient à le contrôler, avec leur majorité, dans la chambre des représentants.

Mais des amis, plus ambitieux,

voudraient mettre à profit les derniers jours de la majorité républicaine au congrès pour régulariser leurs méthodes et projets qui leur ont cependant aliéné l'opinion publique.

Au premier rang des mesures que certains impatientes ont hâte de solutionner se trouve le projet de fortification du canal de Panama.

L'opinion du représentant Tawney, en faveur de la "neutralité" du canal, inquiète les partisans des fortifications militaires. M. Tawney succédera probablement à M. Cannon, comme "speaker" du congrès, et son influence pourrait provoquer l'ajournement indéfini du projet de la défense militaire du canal.

Nombreux sont les esprits qui reculent devant les dépenses considérables qu'exigeront ces fortifications, devant l'entretien des troupes américaines dans la zone morbide du canal, et le message spécial du président Taft, en avril dernier, n'a pas convaincu la majorité des représentants au congrès.

Mais les amis de M. Roosevelt et tous les alliés du "nouveau nationalisme" réclament à cor et à cri les fortifications. Le moment est venu, disent-ils, de voter enfin les crédits nécessaires pour commencer les travaux de défense militaire et il ne faudrait pas que le congrès actuel enterme ce projet sous ses pas en quittant Washington.

Sur cette question, comme sur celle du tarif, l'initiative que prendra le président Taft influencera puissamment la majorité républicaine agonisante. Attendons donc avec patience le message de la Maison Blanche!

E. R.

Noël en Europe

Si vous désirez faire un voyage en Europe à l'occasion des fêtes de Noël et du Jour de l'An, ou dans un autre temps durant l'hiver, nous vous conseillons fortement de vous adresser à notre agence générale de Paquebots à Québec, 30 rue St-Jean, angle de la Côte du Palais et 46 rue Dalhousie où l'on vous donnera avec plaisir des renseignements précis concernant tout voyage.

Si vos moyens vous permettent de vous donner le luxe d'une accommodation spéciale et de première classe, les dépenses occasionnées par un voyage dans les vieux pays, n'ont aucune importance pour vous, mais il y a nombre de personnes qui doivent consulter leur bourse bien soigneusement. A ceux-là, et ils sont la majorité, nous recommandons tout particulièrement les paquebots appelés "Paquebots d'une seule classe de cabine", en d'autres mots, le passager paie le taux de deuxième classe, pour avoir l'usage d'une cabine aussi confortable en tous points, qu'une cabine de première classe. Nous vous suggérons bien respectueusement, de nous consulter avant d'en venir à une décision finale.

Nous représentons toutes les lignes transatlantiques faisant le service entre les ports du Canada, des Etats-Unis, et de l'Europe, aussi de la Méditerranée, Bermudes, Indes Occidentales, Floride ou tout autre endroit désiré.

Dites à vos amis de nous consulter eux aussi, nous leur promettons satisfaction.

Jules Hone, jr., Québec.

La suppression de la peine de mort

La Chambre française vient de rejeter par 393 contre 156 l'abolition de la peine de mort.

Il est intéressant à ce sujet de donner l'opinion du député socialiste, M. Dorsy qui a fait un discours remarquable non pas tant en faveur de l'abolition de la peine de mort que de la suppression des causes de crimes qui y conduisent—et la première cause qu'il veut supprimer est la publicité des exécutions.

"Je viens, dit-il, au nom de mes amis socialistes, défendre une doctrine qui fut au programme du parti radical sous l'Empire.

J'ose dire que plus un crime a un caractère de cruauté, de férocité, d'animalité, moins la culpabilité de son auteur est établie. (Exclamations.)

Je sais que mes paroles heurtent le sentiment de beaucoup. Il n'est pas moins vrai, à mon avis, que, dans ce cas, les conditions pathologiques diminuent, si elles ne le suppriment pas complètement, la responsabilité de l'auteur du crime et en font le jouet inconscient de la maladie.

Je m'étonne que ceux qui prononcent la peine de mort tiennent si peu compte de l'erreur sur la culpabilité et de l'erreur sur la responsabilité et se résolvent si aisément à infliger une peine irréparable.

Sans doute on peut disséquer un criminel avant sa mort (exclamations), mais n'existe-t-il pas des cas où, après l'exécution, on a constaté chez le condamné des lésions du cerveau? Quel compte tient-on des hérédités dont les tares se sont transmises d'une génération à l'autre?

Si on examine le caractère moralisateur de la peine de mort, on s'aperçoit aisément qu'il n'existe pas.

Combien de fois n'a-t-on pas constaté que tel criminel, monté aujourd'hui sur l'échafaud, assistait, il y a quelques mois, à une exécution capitale?

Il semble que ce spectacle ait simplement éveillé, chez celui qui en fut le témoin, un lointain atavisme de bête fauve.

Le remède est ailleurs, il est dans un régime social mieux organisé, protégeant l'enfant chez la mère, l'arrachant à l'empoisonnement matériel de la rue, faisant de l'école une réalité et une sauvegarde.

Que faisons-nous pour l'arracher, dans sa famille, à l'exemple corrompue des parents indignes, et, sur la voie publique, à l'obsession d'affiches odieuses dont la contemplation fait germer dans le cœur la pensée du crime? Il prend un journal et y trouve le portrait et l'apothéose du criminel, dont les exploits, minutieusement décrits, ébranlent ses nerfs et ruine sa santé morale.

La société a sa grande part dans cette déformation. Sans doute, nous devons empêcher le préposé au crime de céder à des influences pernicieuses; mais prévenons, avant tout, l'empoisonnement de l'être humain.

Il est une question accessoire que je ne saurais laisser de côté, celle de la suppression de la publicité des exécutions capitales.

Depuis qu'on a renoué la tradition de ces exécutions, elles ont eu lieu un peu sur tous les points du territoire, un peu partout aussi ces exécutions ont donné lieu à de scandaleuses, à d'effroyables manifestations.

Nous sommes avec le gouvernement avec la majorité de la chambre, pour supprimer cette abominable publicité des exécutions. Nous voterons cette suppression parce qu'elle entraînera certainement celle de la peine de mort elle-même.

La suppression de la peine de mort a cependant été impitoyablement rejetée par un vote de 393 contre 156.

Rétablissement de l'ordre au Brésil

Rio-de-Janeiro, 29. — Le gouvernement brésilien a donné satisfaction aux marins révoltés et ceux-ci ont alors fait leur soumission.

Le congrès, réuni en session extraordinaire a émis un vote décidant d'accorder aux mutins, tout ce qu'ils demandaient, y compris l'amnistie générale.

Gramophones, Phonographes et Records à grande réduction

Un choix considérable de magnifiques Gramophones ainsi que deux mille records à vendre immédiatement à grande réduction.

Lavigueur et Hutchison, 54, rue St-Joseph.

Le mystère de la malle en zinc

Paris.—Les circulaires contenant les photographies et description de William Lewis, le propriétaire de la malle qui renferme un cadavre pendant huit années, et d'Albert Callier, l'artiste français, ami du garçon de salle, sont achevées.

La police va envoyer ces circulaires à toutes les villes des Etats-Unis, ainsi qu'à toutes les villes importantes du territoire français.

La police française a été priée de faire une enquête sur la vie de Callier, d'obtenir des renseignements quant à sa personne et aux signes particuliers qu'il peut avoir et de savoir quels ont été les faits et gestes de l'artiste avant sa disparition.

Les circulaires contiennent la description des signes particuliers qui sont connus de la police. Cette dernière accueillera avec reconnaissance tous renseignements qu'on pourra lui fournir, car, quoique la police soit convaincue que le squelette trouvé dans la malle en zinc est bien celui de Callier, elle veut pouvoir établir l'identité au-delà des doutes possibles.

La police est en train de poursuivre une enquête au sujet d'un troisième homme, Henri d'Arnac. Ce dernier, dit-on, poussé par une idée de vengeance, poursuivait Lewis et l'effraya si bien, qu'il aurait réussi à le faire fuir la veille de son mariage avec Mlle Ellen Enright.

Un autre garçon de salle, Thomas C. Preyor, 885 Columbus Avenue, a déclaré, hier, avoir vu Lewis après la disparition de ce dernier la veille de ces noces. Le mariage devait être célébré le 11 janvier 1905 et Preyor rencontra Lewis dans Broadway au mois de mai suivant.

Aucune autre nouvelle importante n'est venue apporter quelques éclaircissements à cette toujours ténébreuse affaire.

Mœurs barbares dans l'Orégon

Paris, 29.—Un marin nommé Gouzier, accusé d'avoir abandonné son poste à bord du trois-mâts "Edmond-Rostand" à Portland (Orégon) en juin 1908, a été acquitté par le tribunal de Brest. Il a pu prouver qu'il avait été endormi au moyen d'un narcotique et transporté ensuite dans un camp à 100 milles dans l'intérieur des terres et astreint comme un esclave à la coupe des bois pendant plusieurs mois.

Il a déclaré au tribunal que cette manière quelque peu barbare de recruter des hommes était très en faveur sur les côtes de l'Orégon. Quelque temps avant son départ de son lieu d'esclavage, le capitaine, le quartier-maître et plusieurs hommes de l'équipage du bateau "Berangère" avaient été enlevés de la même façon que lui pour être employés, les uns, à la pêche du saumon, les autres, à la chasse à la baleine.

Le bruit court que le gouvernement français a fait, à plusieurs reprises, des représentations au gouvernement américain à ce sujet.

Lettre tragique

Paris.—M. Sirieux, âgé de quarante-cinq ans, veuf depuis plusieurs années, habitant à Caudéran (Gironde) avec ses enfants, un fils et une fille âgés de vingt-quatre et vingt-six ans, se rendit l'autre matin dans une grange dépendant de son habitation et se tira un coup de revolver à la tête. L'infortuné tomba sur le sol comme une masse.

Au bruit de la détonation, le domestique accourut et s'aperçut que son maître ne donnait plus signe de vie. Il prit une lettre que le désespéré tenait froissée dans sa main gauche et alla tout de suite la remettre aux enfants de M. Sirieux, en leur racontant ce qui venait de se passer.

M. Sirieux, établi entrepreneur de peinture à Bordeaux, était, dans une situation assez embarrassée. C'est ce que révélait la lettre que son fils eut à lire, et dont voici un passage.

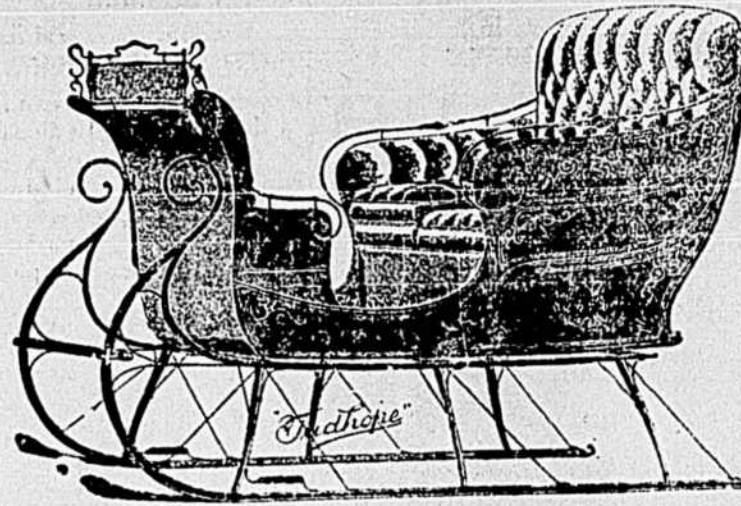
"Quand vous lirez ceci, je reposerai et pour toujours. Je paye avec ma vie tout ce que je dois. Mes enfants restent unis."

Le fils, très impressionné, courut vers la grange, et s'armant d'un revolver qu'il avait pris dans sa chambre, le jeune homme se tira à son tour un coup de cette arme dans la tempe droite et s'affaissa à côté du corps de son père. Il a succombé à sa blessure dans la soirée.

Il y a quatre ans, le père de M. Sirieux s'était noyé volontairement dans sa propriété.

Si vous avez besoin d'un Sleigh pour cet hiver

SLEIGHS



Ne manquez pas de venir visiter notre assortiment.

Nous avons à vous offrir des Sleighs de qualité garantie, à des prix exceptionnellement avantageux.

Nous faisons construire nos sleighs sur commande spéciale pour convenir à nos chemins et notre climat.

Nos sleighs sont de construction forte et solide, très confortables et leur fini surpasse en beauté et en apparence tout ce qu'il y a en vente sur le marché.

Vous aurez l'avantage du choix car notre assortiment comprend 75 modèles différents absolument ce qu'il y a de plus nouveau et de plus beau et de plus à la mode.

Le grand commerce que nous faisons dans cette ligne nous permet de vous donner des prix tout à fait avantageux.

Profitez de notre expérience de 35 années dans la fabrication et la vente des Sleighs. Nous sommes en position plus que tout autre de vous donner entière satisfaction.

VOTRE VISITE EST SOLLICITEE

Demandez notre P.T. LEGARÉ

catalogue spécial 273-287 RUE ST PAUL } QUÉBEC
32-38 RUE ST VALIER }

LA Compagnie VIGIE

(Incorporée par lettres patentes)

8, rue Collins, Haute-Ville
QUEBEC

EDITEURS DE LA VIGIE

Le seul Journal français Quotidien du matin à Québec - -

Avis aux Annonceurs

Toutes annonces parvenues au bureau avant 9 h. p. m. seront insérées dans l'édition du matin

Atelier Typographique

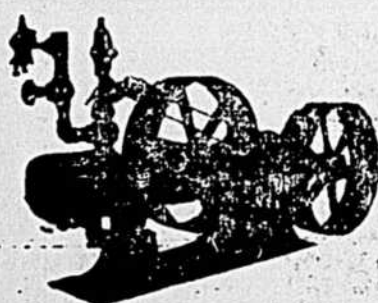
Matériel Entièrement Neuf
IMPRESSIONS DE TOUS GENRES :

Grandes affiches, Prospectus de Compagnies, Circulaires Commerciales, Factums d'avocats, Formules et Blancs, Livres et Brochures, Typographie en Couleurs, Etc., Etc.

Exécutés avec le même soin de toilette que notre journal

Adressez toutes commandes

LA CIE VIGIE QUEBEC



COUPON A DETACHER

Nous voulons le savoir !!
Que valent les annonces ?

Quel est le meilleur journal comme médium d'annonces

Engin à Vapeur

Pour nous en assurer, nous annonçons dans tous les journaux de Québec, et nous prions les intéressés qui jiront cette annonce de nous aider. Nous les paierons pour les concours.

Tous les industriels du pays nous connaissent et savent que nous avons maintenant l'établissement le plus considérable et le mieux assorti que tout de machineries pour moulins et manufactures, de même que tout de accessoires et fournitures, tels que : engins et chaudières à vapeur, engins à gaz et à gazoline, turbine à l'eau, agrès de scieries, déligneurs, machines à lattes, "Katherine", monte bilots, chaîne à bran de scie, arbres de scie, "Shaft", marbres, poulies, courroies, scies, dents de scie, huiles, etc.

Aussi planeurs, embouveteurs, machines à moulures, scies à ruban, corroyeurs, poney planeur, machines à tenons, mortisoirs, en particulier notre nouvelle machine "Variété" et toutes autres machines à bois.

Jusqu'au 1er janvier prochain, nous accorderons à tout acheteur au comptant qui se présentera avec ce COUPON D'ANNONCE, ou nous l'enverra par la malle avec sa commande, un es-compte de 10 p. c. sur les machines et 20 p. c. sur les fournitures ou accessoires.

De cette façon, les acheteurs seront payés de leur attention, tout en nous aidant à établir quel est le meilleur annonceur.

Nous continuerons aussi à vendre à des conditions de paiements faciles, à ceux qui ne peuvent payer tout comptant.

Qu'on n'oublie pas que nous avons toujours les outillages et fournitures de fromageries et beurrières : aussi de belles occasions en fait de machines de seconde main.

Il ne faut pas manquer d'écrire et de venir avec ce coupon.

La Cie Chs.-A. Paquet Ltée,
No. 93 à 103, rue Dalhousie, coin rue de la St-Jacques
LA VIGIE QUEBEC.

CHRONIQUE LOCALE

BULLETIN METEOROLOGIQUE

PRONOSTICS

Vent du Nord-Est au Nord et neige.

CINQ ANS DE PENITENCIER

A Murphy, l'un des dévaliseurs de la Banque Nationale de St-Pacôme.

Frank Murphy, l'un des voleurs de la Banque Nationale à St-Pacôme, a été condamné hier matin à cinq ans de pénitencier.

Lorsqu'il fut arrêté, Murphy avait sur lui \$1,492.72, argent qui fut confisqué et retourné à la Banque.

Murphy et deux de ses compagnons qui ne furent jamais retrouvés, avaient volé \$4,000.

Sportsmen, Chanteclers, ergots, épérons et Cour de Police

Comme nous le disions hier, trois sportsmen seulement sur les quatre cents qui s'étaient rendus à la bataille de coqs de St-Sauveur, mardi soir, ont été obligés de rendre compte à la Cour des Sessions de leur amour trop passionné pour les combats d'animaux.

Aux tribunaux

La Cour d'Appel siègera encore une semaine. Plusieurs causes importantes se présentent aujourd'hui.

La Cour de Révision s'est ajournée hier matin jusqu'au 26 décembre pour les jugements.

La Cour de Révision a rendu jugement hier matin dans les quatre causes suivantes :

Mercier vs Quebec and Levis Ferry Co. Jugement confirmé avec dépens.

Longham vs Wiggs : jugement confirmé, et les frais de révision contre le demandeur.

Roy vs Gillet : jugement confirmé avec dépens.

La typhoïde au Queen's Own

Les officiers du Queen's Own Rifles prétendent à l'enquête qui se tient en ce moment, sur les causes de la typhoïde, dont plusieurs ont été victimes, que la maladie a été contractée à Lévis.

On a déclaré que la maladie a été causée par quelque aliment consommé à un certain repas du mess des officiers et on établit que tous ceux qui ont participé à ce repas ont été malades, tandis que les absents sont restés indemnes.

Les autorités médicales de Québec ne peuvent accepter cette théorie, car les premiers symptômes de la maladie ne correspondent pas avec la date du passage du régiment à Lévis.

Au Concert du trio Beethoven

Pour le superbe concert donné lundi, le 28 courant, à la salle Loyola, par le trio Beethoven, l'on se servait d'un piano artistique Heintzman and Co. Cet instrument avait été choisi de préférence à tout autre pour l'accompagnement des artistes, et généreusement prêté par la maison Lavigne et Hutchison.

Auditorium CETTE SEMAINE

Wood & Russell (Comédie)

James P. Johnston (Le Caruso du sifflet)

Les Soeurs Lorraine (chansons et danses)

VUES ANIMÉES

Représentations par jour

1.30-3.00-7.30-9.00 P. M.

Admission : 5 et 10c.

EN COUR DE REVISION

LA CAUSE DE LA QUEBEC AND LEVIS FERRY

Le jugement en première instance est maintenu

Le gérant est relevé de sa condamnation à la prison

La Cour de Révision a rendu quelques jugements ce matin, entre autres, celui relatif à la Québec & Levis Ferry, qui en avait appelé à cette Cour d'un jugement contre elle de l'hon. juge Malouin.

C'est l'hon. juge Lemieux qui a fait le prononcé du jugement.

Considérant, dit-il, que le 30 juin 1910, l'hon. juge Malouin a enjoint à la compagnie Québec & Levis Ferry, de cesser tous transports entre la cité de Québec et la ville de Lévis, durant l'instance de la cause principale, excepté les passagers et autres objets appartenant à ou en destination des compagnies de chemins de fer.

Attendu que ce jugement a été dûment signifié à la défenderesse et que William J. Thompson a eu connaissance de la dite injonction et de la signification d'icelle.

Attendu que le demandeur Bernier prétend que la défenderesse et son gérant William J. Thompson ont enfreint la défense à eux faite par le dit jugement, et a demandé et obtenu le 7 juillet 1910, l'émission d'une ordonnance enjoignant à la dite Québec & Levis Ferry Co., et au dit Wm. J. Thompson, de comparaître en Cour Supérieure, pour montrer cause pourquoi ils ne seraient pas déclarés être en mépris de la dite injonction.

Attendu que la défenderesse et le dit Wm. J. Thompson ont comparu au jour fixé et ont prétendu avoir respecté la dite injonction.

Considérant qu'il a été prouvé que les défendeurs avaient violé la dite injonction; considérant que vu le caractère grave de la violation de la dite injonction par la défenderesse et son gérant, Wm. J. Thompson, tous deux méritent d'être sévèrement punis.

A ces causes, cette Cour confirme en principe le jugement dont est appel, en date du 6 août dernier, et particulièrement la partie du dit jugement condamnant la dite compagnie The Québec & Levis Ferry Company, Limited, à une amende de \$500 et le dit Wm. J. Thompson à une amende de \$100, ces dites amendes payables à la Couronne; modifie le dit jugement dans sa rédaction et libère le dit Wm. J. Thompson à l'emprisonnement de six mois prononcé contre lui par le dit jugement dont appel; confirme de plus le dit jugement quant aux frais encourus par la dite régle et la contestation d'icelle en Cour Supérieure, c'est-à-dire que la dite compagnie et le dit Thompson sont condamnés à payer au demandeur les dits frais par parts égales.

La Cour condamne en outre la dite Québec & Levis Ferry Company Limited à payer seule les frais de révision.

Et la Cour donne acte à la dite Compagnie de l'offre contenue au paragraphe XI de son plaidoyer, rédigé comme suit : Furthermore the Company respondent is willing to allow any person appointed by this Court to see that the orders of the Court are obeyed; and in order to assist in so doing, is prepared to give access to the books of the Company, in order to see that the injunction is carried out' et s'en prévalant, nomme et propose Joseph Marcoux, collecteur, de la ville de Lévis, à la surveillance de l'exécution de l'injonction en date du 30 juin dernier.

Le dit Marcoux exercera cette surveillance pendant l'espace de trois mois à compter de son assermentation en cette cause, avec pouvoir de constater et de s'assurer par les voies et les moyens qu'il jugera convenables si la compagnie défenderesse se conforme ou non à la dite injonction.

et si elle traverse par ses bateaux de Québec à Lévis ou de Lévis à Québec, des passagers, marchandises, animaux et objets quelconques n'étant pas des passagers, marchandises, etc., etc., appartenant ou en destination de compagnies de chemins de fer.

Le dit Marcoux devra, avant d'entrer en fonctions, prêter devant un juge de la Cour Supérieure ou devant le protonotaire de cette Cour, serment de remplir sa charge avec impartialité et au meilleur de sa connaissance, et ensuite donner avis aux parties du jour où il entrera en fonction.

Le dit Joseph Marcoux fera, à la fin de chaque mois, un rapport à la Cour Supérieure du résultat de sa surveillance et de l'exécution de ses fonctions. Son salaire est fixé à la somme de \$1.75 par jour, payable par la Québec & Levis Ferry Company, Limited, à la fin de chaque semaine.

Le présent jugement sera signifié au dit Joseph Marcoux, à la diligence de l'une des parties en cette cause.

F. X. LEMIEUX, R. S. COOK, BLAISE LETELLIER, J. C. S.

Service des Signaux

30 novembre 1910.

L'Islet, 40—Neige, brise nord-est.

Cap Saumon, 83—Légère neige, forte brise nord-est. Rivière du Loup, 96—Forte neige, fort nord-est.

Pointe au Père, 160—Neige, brise nord-est. Montant 10 a. m. C. G. S. Eureka.

Petit Métis, 180—Forte neige, forte brise nord-est.

Matane, 202—Service du télégraphe interrompu cet après-midi.

Cap Chatte, 234—Idem. Rivière Martin, 260—Idem. Cap Madeleine, 294—Idem.

Pointe à la Renommée, 324—Idem.

Cap Rosier, 347—Idem. Anticosti—Idem.

Cap Ray, 556—Nuageux, fort sud-est.

Flat Point, 584—Bruineux, sud-est.

Cap Race, 830—Brouillard. Côte Nord—Service du télégraphe interrompu cet après-midi.

Point Amour, 662—Idem. Belle Isle, 723—Légère neige, forte brise nord.

En haut de Québec

Batiscan, 51—Descendant 3.10 p. m. Améthyst.

H. S. McGreevy, Surintendant.

AUX HOTELS

Au New-Victoria Hôtel Québec.—Dr J. Z. Trigaine, Plessisville; Ls D. Paquin, 3-Rivières; Geo. Martel, St-Lin; E. H. Carroll, R. W. Bickes, E. Boucher, J. C. Paré, J. Michelin, Lévis; N. Dubois, E. Morissette, H. Dallaire, Montréal.

Au Victoria Hôtel, Lévis.—Y. Spénard, Victoriaville; Frank Cripel, Montréal; Jos. Murphy, New-York; Wm. Daly et femme, L'Islet; J. W. Clark, Moncton; N. G. Rolfe, Moncton; D. Cream, A. L. Gagnon, Montréal; J. W. Walsh, Arthabaska; C. J. Church, South-Durham, Que.; L. A. Berti, Montréal; Jas. Routier et femme, Sherbrooke; J. B. Houle, Plessisville; Gaston Drainville, Montréal.

Arrivées à l'Hôtel Clarendon :

W. J. Joyce, G. Busseau, Montréal; Ths Parent, Trois-Rivières; M. et Mde A. Dick, Cap St-Ignace; Louis Mignault, Sherbrooke; H. Aucoin, Eastern Harbour, N.-S.; Jos. V. Simard, Montréal; Louis Morin, St-Joseph Beauce; F. X. J. Paquette, Montréal; E. Laurendeau, H. F. Watt Sydney; V. E. Beique, M. Gallagher, Montréal; John Thomson, Portage du Fort; M. et Mde T. Cruo, Bossie, Ont.; J. F. Grant, Montréal; Arthur Goubout, St-Georges Bee; J. E. Roberge, Mlle Roberge, Lambton; M. et Mde J. H. Fortier, Ste-Marie, Bee; C. E. Lloyd, New-York; T. P. Guillet, 3-Rivières; G. T. Hews, Papineauville; Ths McConkey, T. R. Fergusson, Halifax; Nap. Lambert, 3-Rivières; Dr A. Riverin, Chicoutimi.

LA GUIGNOLEE

Aux Voyageurs de Commerce de Québec

Tous les voyageurs de commerce de la ville, qu'ils soient mem-

Hotel Clarendon

Coin des russ Ste-Anne et Desjardins Plan Américain. Tarif \$2.00 à \$5.00 par jour

Salles d'échantillons. Ascenseur électrique. A l'épreuve du feu. L'hôtel est situé à proximité de la Terrasse Dufferin et fait face à l'Hôtel-de-Ville, l'un des plus beaux sites de la ville.

Les tramways de tous les points de la ville arrêtent devant l'Hôtel Clarendon.

Pour la pension au mois on s'informera à l'administration.

J. J. BEGIN, Propriétaire

AU RAYON DE HARDÉS FAITES

Samedi et lundi, nous attendons la plus grande foule jamais vue à notre rayon de hardés faites parce que notre vente spéciale de deux jours sera tout simplement "phénoménale."

Messieurs, lisez ceci attentivement :

- Pardessus en drap castor noir pour hommes, collet de velours, fourrure de première qualité. Prix régulier \$13.50. Réduit au prix phénoménal. \$8.89
Pardessus en tweed très pesant, avec collet tempête et doublures en tweed rayé. Prix pour cette vente phénoménale. \$9.89
Pardessus en Tweed anglais, pure laine, valeur extra. Couleur gris, dernière nouveauté. Prix régulier \$20.00, pour cette vente. \$15.89
Habillements en worsted anglais, brun ou bleu-marin rayé, dernier style, un habillement de première classe. Prix régulier \$18.00 pour deux jours seulement. \$13.89
Pantalons en worsted anglais dernière coupe \$4.50 à \$6.00 pour. \$3.89
Pantalons en tweed de Sherbrooke, gris-fer, \$2.25 pour. \$1.89
Habillements pour garçons valant de \$4.50 à \$6.00 pour. \$3.89
Un lot de calottes d'hiver, avec bande en laine valant 50c, 60c, et 75c pour. 39c.

Soyez un de ceux qui auront profité de la grande vente phénoménale

Toujours au magasin populaire de

MARCEAU & CIE 155, RUE ST-JOSEPH

LA CIE DE LAITERIE ST-LAURENT

Fournitures et matériel complet de Beurrieres et Fromageries, Huile, Sel, Boîtes à Beurre et à Fromage, etc.

Entrepot: No 11 rue Ramsay, Québec

Coin de la rue St-Paul

ERNEST L. COTE, Agent

Demandez nos prix. Tel. 3386

Theatre NATIONAL

CETTE SEMAINE

"L'Abbé Constantin"

Pièce en trois actes par Crémieux et Decourcelle

et au lever du rideau

"La main de Singe"

Conte dramatique en 3 tableaux

PRIX : 10, 15, 25, 35 et 50c. Loges, 60c. Baignoires, 75c.

Matinées : mardi, jeudi et samedi : 15, 25 et 35c.

TEL. 375

Téléphone 1005 COUPE GARANTIE

L. B. MORENCY & Cie

Marchands-Tailleurs

Grand choix de marchandises pour hommes à des prix excessivement bas.

Votre garde-robe tenue en parfait ordre pour \$1.00 PAR MOIS

54, Cote du Palais. Haute-Ville

BARGAIN! BARGAIN!

CHANCE exceptionnelle de vous procurer des automobiles à bon marché. L faut vendre ces automobiles à bon marché place à nos nouveaux échanchés. tillons 1911.

- Automobiles marque ORIENT, sacrifiées à \$300
" " MAXWELL sacrifiées à 400
" " Touriste, marque FORD, sacrifiées à 500
" " marque MAXWELL sacrifiées à 600

Economisez en achetant chez:

A. GAGNON & CIE 155-157 RUE DU PONT

LAURENT MOISAN

Manufacturier de Marbre Artificiel

946-950, rue St-Valier - - - - - QUEBEC.

Niveaux de Cheminées, Comptoirs, Colonnes, Colonnnettes, Chemins de Croix haut relief, Tables de Communion Piedestaux Monuments pour Cimetières, Tablettes Commémoratives, Autels complets d'après plans, Planchers en Linoléum Royal, etc. etc.

Les Dessins, Modelage, Sculpture sur Bois et Coulage du plâtre recevront une attention toute spéciale

Exécution prompte à des prix très bas. TEL. 3261. UNE VISITE EST RESPECTUEUSEMENT SOLICITEE

DONNEZ VOS COMMANDES IMMEDIATEMENT

POUR LES MEILLEURES QUALITES DE CHARBON ET DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION.

Nous avons en mains un stock considérable de Charbon de toutes sortes, ainsi que ciment Portland et Aisen, Terre à feu, Tuyaux de Drainage et Embranchements, Briques pressées Laprairie, briques Ecossaises de toutes sortes, Charbon de bois Feuille d'Erable, Rockwall, et Plâtre.

LA CIE GLODE Ltée 190, rue GRANT, QUEBEC. TEL. 2663

EMILE JACOT, Bijoutier

95 RUE ST-JOSEPH, QUEBEC

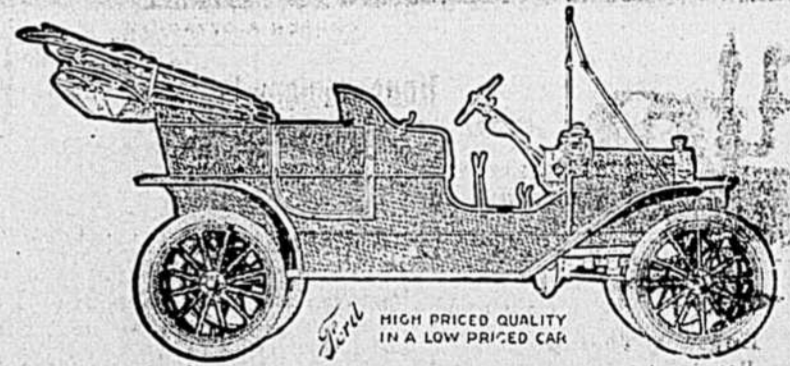
CINQ BELLES PRIMES DONNEES GRATUITEMENT

- 1er.—Un chèque de \$100.00
2me.—1 bague à diamant \$75.00 pour Dame ou Monsieur.
3me.—Une montre d'or \$50.00 pour Dame ou Monsieur.
4me.—1 horloge \$15.00
5me.—Une sacoche en cuir \$10.00.

LES CONDITIONS

Chaque achat d'une piastre ou plus vous donne droit à un billet ou plus suivant le montant de votre achat. Chaque billet est numéroté et enregistré. Le tirage aura lieu le soir à 11.30 hrs, le 31 décembre 1910 au magasin de

EMILE JACOT, BIJOUTIER 95 RUE ST-JOSEPH QUEBEC Les Commandes par la maille recevront toute notre attention



On trouvera à mon magasin tous les accessoires nécessaires à la réparation de toutes sortes d'automobiles, McLaughlin, Ford et autres. Mon atelier de réparation est au complet. Je me suis assuré le service d'experts dans la réparation de ces machines.

JOS. DeVARENNES, Tel. 2058. 270 rue St-Joseph. Automobiles, bicycles, poèles à gazoline.

J. E. GAGNON

Opticien-Spécialiste

Pour l'examen fonctionnel de l'œil, comprenant l'acuité visuelle, la réfraction et le choix des lunettes.

Spécialité : Fabrication des verres

160, rue St-Jean Phone 868. QUEBEC.

L'ASSOCIATION DE LA JEUNESSE LIBERALE DE QUEBEC

Une séance enthousiaste

Hier soir, nombreuse assemblée de l'Association de la jeunesse libérale dans les salles de l'Auditorium. Une centaine de membres avaient répondu à l'appel.

Résumons succinctement ces intéressantes délibérations.

Le président annonce que dans quelques jours l'assemblée prendra possession de la nouvelle salle. Salle spacieuse et permanente, où chaque soir les membres pourront se réunir et y lire les journaux et pamphlets politiques. Cette nouvelle réjouit tous les membres présents.

Il est ensuite proposé par Hector Laramée, secondé par Am. Leclerc, que M. Chs Darveau soit nommé bibliothécaire.

Tous les noms proposés à la dernière séance sont acceptés par le Comité de Régie.

Puis, M. Thériault propose, secondé par M. J. F. Pouliot, que l'Association de la Jeunesse Libérale de Québec, a appris avec plaisir la nomination de M. Ernest Roy, député de Dorchester aux Communes, comme assistant Whip libéral de la Province de Québec et qu'à cette occasion, elle est heureuse de lui offrir ses félicitations.

M. Thériault, secondé par M. J. P. Galarneau, propose que les messieurs suivants soient membres de l'Association: Valère Desjardins, Ernest Lachapelle, François Gervais, Lucien Lizotte, Alcide Beaumier, Joseph St-Laurent, René Soulard, Roméo Carrier.

M. M. Hormidas Laramée et J. A. Bernier, proposent, secondés par MM. Aurèle Leclerc, Thériault et Piuze, la motion suivante:

Attendu que, le 29 mars 1909, la Chambre des Communes a unanimement endossé le principe d'une marine de guerre;

Attendu que le gouvernement, en décrétant la construction d'une flotte, n'a fait qu'exécuter le mandat que lui avaient confié les représentants du peuple;

Attendu que la politique du parti libéral est dans les meilleurs intérêts du pays;

Attendu que le service naval sera volontaire;

Attendu que notre autonomie est sauvegardée et augmentée;

Attendu que notre marine sera essentiellement canadienne;

Attendu que tous les vaisseaux seront construits au pays et que les équipages seront canadiens;

Attendu que la construction et l'entretien de notre marine ne nécessiteront aucune taxe additionnelle;

Attendu qu'il importe de protéger nos côtes et notre commerce;

Attendu qu'il est opportun de prouver notre loyauté à la Couronne;

Attendu que le Canada est devenu une nation;

Qu'il soit résolu que:

Cette Association regrette la campagne, en cette province, du groupe nationaliste;

Cette Association approuve la politique du gouvernement sur la question navale;

Cette Association a confiance en sir Wilfrid Laurier.

M. Laramée, dans un superbe discours, traite de la question de la marine, de l'attitude ferme de sir Wilfrid Laurier, et des services que rendra la marine canadienne à notre pays.

M. J. A. Bernier lui succède, parle de l'autonomie de la Puissance du Canada, de nos libertés, de notre commerce avec les autres pays, de la nécessité d'une marine canadienne, et exprime son entière confiance au chef, sir Wilfrid Laurier.

M. Elisée Thériault, dans une harangue à l'emporte-pièce, abonde dans le sens des préoccupations et montre sous son vrai jour cette question de la marine, cauchemar de nos adversaires. Il dit la brillante perspective que doit nous amener la création chez nous des chantiers de construction des navires.

M. J. François Pouliot traite avec une gracieuse éloquence du libéralisme, de ses fondateurs, de l'Union libérale, de ses braves jeunes gens sur les traces desquels nous voulons marcher. Il évoque l'ombre de notre grande figure canadienne et française, Honoré Mercier et fait l'histoire du parti.

La Caisse d'Economie

Inauguration du nouvel édifice

La Caisse d'Economie faisait hier après-midi l'ouverture officielle de ses splendides appartements à St-Roch.

La principale cérémonie a été la bénédiction de l'édifice, faite par M. le curé Lagueux. Cette démonstration a revêtu un caractère assez privé si l'on veut bien accepter que les journalistes et les directeurs de l'institution et quelques personnes seulement y avaient été invitées.

Après la bénédiction on fit la visite de l'édifice et ensuite un goûter fut servi aux invités. On but à la santé de l'institution, proposée par M. le curé Lagueux et secondée par M. Tessier; président, qui remercia le curé et ses paroissiens pour l'encouragement qu'ils avaient prodigué à cette oeuvre.

L'abbé Paquin a proposé en termes très louangeux la santé de la presse, à laquelle répondirent MM. Carroll, Dorion et Aubé.

À la santé de l'architecte, M. Lemay, ce dernier répondit en faisant l'éloge des contracteurs qui avaient exécuté les travaux. La santé du gérant général provoqua un joli discours de M. Marcoux.

Nous nous permettons d'ajouter à ce bref compte-rendu quelques notes plus intéressantes concernant l'édification de cette institution aujourd'hui si appréciée de la Caisse d'Economie.

L'édifice

Le joli bâtiment que la Caisse d'Economie vient de faire ériger, à l'angle des rues St-Joseph et du Pont est d'une architecture modernisée, du plus gracieux effet.

Les murs extérieurs sont en pierre de taille, la charpente en acier, les planchers en terre cuite armée (système Faber), les croisées et doubles croisées en fer avec allèges en fonte, le tout entièrement à l'épreuve du feu.

Mais pénétrons à l'intérieur. Nous voilà dans la salle de la Banque; c'est gai, c'est riant, nous ne voyons point là d'hommes en cage, comme dans les autres banques de la ville, mais au contraire de la lumière, de l'espace. Les employés ne sont séparés du public que par de petites glaces basses, posées sur les comptoirs dans de légers encadrements en cuivre. En entrant là, on sent que la Caisse d'Economie a confiance en ses visiteurs et que par réciprocité, ses clients doivent avoir confiance en elle.

L'architecture de cet intérieur est moderne, légèrement, oh! très légèrement "Art nouveau", on sent bien que l'architecte a eu peur de rompre franchement avec les vieilles habitudes canadiennes et qu'il a cherché à nous habiter sans heurt, à l'architecture nouvelle.

Ah! pardon, chapeau bas: voici une dame; mais où se dirige-t-elle? Vers le salon réservé aux dames; il est petit, mais plein de lumière, les clientes y trouvent tout ce qu'il faut pour signer tous les chèques qu'elles voudront. Mais revenons à nos montons, non; aux employés de la banque; ah! voilà pour eux une salle de lunch vraiment propre, du haut en bas les murs sont garnis de briques émaillées blanches; et dans l'autre extrémité de la salle des pas perdus, quelle est cette porte? Le bureau du gérant, monsieur.

Maintenant, au premier, où l'on accède par un bel escalier à la

M. Pouliot est suivi de M. A. Beaumier qui fait une jolie improvisation. M. Narcisse Pouliot démontre qu'on peut fort bien être libéral et excellent catholique.

M. Henri Brochu affirme en termes éloquentes sa fidélité au parti libéral. Il parle des luttes de sa famille et des services rendus. Il approuve la marine parce que c'est une oeuvre nationale, née naturellement de notre accroissement, de notre prospérité.

Le président résume le débat. Il remercie ceux qui ont parlé. Cette belle séance est une garantie du succès et de la solidité de l'Association.

Il parle de Drummond et Arthabaska. Il établit le contraste entre les déclarations nationalistes pendant l'élection et après. Laurier triomphera, car sa politique est d'union, de paix et de conciliation.

La jeunesse restera fidèle au parti libéral, elle aime la franchise et hait le mensonge.

La motion, mise aux voix, est adoptée avec un vif enthousiasme.

TABAC CHAMPLAIN

A fumer et chiquer

française, voici les bureaux d'assurance de la compagnie "La Prudential", vastes, bien aérés, bien éclairés qui attendent vos contrats. L'étage supérieur est tout divisé en bureaux.

Historique de l'institution

La Caisse d'Economie Notre-Dame de Québec a été fondée à Québec le 21 mai 1848, sous les auspices de la Société St-Vincent de Paul.

Ses deux principaux fondateurs ont été M. le docteur Olivier Robitaille, président, et M. François Vézina, qui en a été le directeur-gérant.

Elle a comme patron Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Québec. Les directeurs actuels sont MM. Cyrille Tessier, président; L. P. Sirois, vice-président; M. l'abbé Louis H. Paquet, ptre, aumônier des Soeurs Franciscaines; M. Cyrien Labrèque, N.P., M. C. N. Hamel, C.R., chevalier de l'Ordre de St-Grégoire le Grand; M. H. Edmond Dupré, de la compagnie Chinic; Québec; M. P. B. Dumoulin, gérant de la Banque Molson, Québec.

La Caisse d'Economie de Notre-Dame de Québec compte maintenant huit bureaux, y compris son bureau principal au No 21 rue St-Jean.

Ses officiers sont Messieurs L. C. Marcoux, gérant général; Alphonse Gourdeau, assistant-gérant-général; Georges Belleau, inspecteur.

Elle a cinq succursales et le bureau principal à Québec; deux succursales dans la ville de Lévis.

La Caisse d'Economie a adopté dans tous ses bureaux un système de cartes des plus perfectionné; par ce moyen elle est arrivée à donner la plus entière satisfaction à ses déposants en les servant plus promptement et en leur donnant à l'ouverture d'un compte un folio qui ne change jamais.

La Caisse possède dans des voûtes du bureau principal ainsi que dans la voûte de sa succursale à St-Roch des coffres de sûreté qui permettent à ses déposants d'y mettre des valeurs moyennant un loyer de \$4.00 ou plus par année, selon la grandeur du coffre.

Pour encourager l'épargne, surtout pour les enfants, la Caisse aura sous peu, dans tous ses bureaux, de petites banques que ceux-ci pourront garder à domicile.

La succursale de la Caisse d'Economie de St-Roch a été ouverte le 1er juin 1873. Elle est donc la première banque dans cette partie de la ville de Québec. Son gérant actuel est M. Honoré Garneau.

Les contrats pour cette construction avaient été donnés comme suit: R. P. Lemay, architecte; Art. Laurent, maçonnerie; J. Geo. Pieher, pierre; Dominion Bridge Company, acier; Napoléon Barbeau, couverture; J. et J. Taylor, voûtes; Vandry et Matte, plomberie; C. Emile Morissette, menuiserie; la Cie Gauthier et Frère, peinture; Library Bureau of Canada, ameublement et cabinets; Office Specialty M'g Co, en acier.

PREMIER CONCERT SYMPHONIQUE

Vendredi soir à l'Auditorium

Avec le concours de Mlle Blanche Showalter, une jeune cantatrice américaine qui vient de remporter de nombreux succès au Festival de Musique de Cincinnati et aussi dans une tournée comme soliste avec l'orchestre de New-York sous la direction de Walter Damrosch, la Société Symphonique de Québec donnera son premier concert de la saison, vendredi soir, à l'Auditorium.

Les concerts symphoniques sont devenus non seulement des soirées artistiques d'un haut degré, mais aussi de grands événements mondains et sont réellement le rendez-vous de toute l'élite de la société québécoise. Plusieurs loges sont déjà réservées pour vendredi soir et la vente des autres billets marche rapidement.

L'Auditorium, sans aucun doute, sera rempli d'un public sélect et enthousiaste pour applaudir aux succès de M. Jos. Vézina et de ses habiles et distingués musiciens.

On peut se procurer les billets au contrôle de l'Auditorium, de 9 hrs à midi et de 4 hrs à 6 hrs, tous les jours.

Trois fausses alarmes hier après-midi

Nos pompiers ont eu trois alertes hier après-midi et dans la soirée. Les alarmes, heureusement, par le vent qu'il faisait n'ont eu aucune conséquence. Par deux fois la boîte 42 a appelé les pompiers à des courses dont ils se seraient bien passés. Une autre fausse alarme a été sonnée à la boîte 85, encore sans conséquence.

UN SCANDALE

L'APOLOGIE DU BRIGANDAGE SOUS LE COUVERT DE LA RELIGION

La fin justifie-t-elle les moyens ?

Montréal, 30. — L'opinion publique est de plus en plus révoitée à la vue des agissements du jeune Lemieux et de ses amis, depuis un certain temps en cette ville et dans d'autres parties de la Province. Je sais que ce que je vous écris en ce moment m'expose à l'insulte et au cri de franc-maçon, si l'on me demandait mon opinion sur les tentatives d'introduire ici les loges du Grand Orient de France, je les dénoncerais comme des actes d'aberration et des dangers publics. Mais, de ce qu'une chose est mauvaise, s'en suit-il que pour la combattre tous les moyens soient bons, et qu'on puisse recourir à la délation, à l'effraction, au vol et au brigandage, et surtout qu'on puisse ouvertement s'enorgueillir d'avoir percé des murs, violé le secret domiciliaire, employé la violence pour s'emparer des secrets d'autrui? Ce qui aggrave le scandale et provoque dans le public une indignation croissante, c'est que des actes aussi criminels, avoués cyniquement, soient couverts de la connivence et de la complicité ouverte de gens en autorité, qui devraient prêcher d'exemple le respect des lois et des convenances; c'est qu'on prête les écoles, les églises mêmes à ce scandale.

Un certain nombre de citoyens ont adressé au conseil de ville la protestation suivante, qui rend bien le sentiment pénible d'humiliation qu'éprouve la population en général, au moins tous ceux qui n'aveuglent pas la passion et le fanatisme politiques: "A Son Honneur le Maire et à MM. les membres du conseil municipal.

"Depuis quelque temps les citoyens de Montréal et des villes environnantes sont les témoins du plus abominable spectacle qui soit. Un jeune homme du nom de A. J. Lemieux, sous le coup d'une accusation criminelle, raconte, au cours d'une série de conférences, comment il parvint à surprendre les délibérations de la loge l'Emancipation et à dévaliser, à l'instar des voleurs de grands chemins, le secrétaire de cette société.

Ces conférences ont lieu un peu partout, jusque dans les églises. Au nom de la moralité publique que vous êtes tenus de faire respecter par tous, nous demandons que l'on mette fin à cet état de choses.

Permettez à un individu de faire l'apologie du vol, de la mouchardise, du brigandage et du mensonge, fût-ce dans une église et sous la protection de prêtres catholiques, c'est se faire les complices de ces basses actions et, par conséquent, le soutien de l'immoralité la plus évidente.

Le 13 novembre dernier, une une de ces causeries eut lieu à l'église Saint-Jean-Baptiste devant des femmes et beaucoup d'enfants, ce qui ne saurait être toléré. M. A.-J. Lemieux s'applique à prouver la préméditation de son acte et déclare que s'il avait la loi contre lui, les juges lui étaient favorables. C'était, en quelque sorte, dire que les juges s'étaient vendus à sa cause. Se peut-il qu'un pareil langage puisse être tenu devant de milliers de personnes? Non, nous ne permettrons jamais que l'on porte ainsi publiquement une atteinte aussi flagrante à l'intégrité de nos honorables magistrats.

Nous ne souffrirons pas davantage que l'on insulte la justice de notre pays et qu'on enseigne à une population déjà si inculte l'art de percer un plafond ou celui de dévaliser d'estimables citoyens de cette ville.

Pour ces motifs nous demandons que l'on mette M. A.-J. Lemieux dans l'impossibilité de se faire ainsi, sous le couvert de la religion, l'apôtre des plus méprisables actions. Cela mettra fin à ce scandale qui n'a que trop duré.

Personnel

M. Adéard Gingras, de l'orchestre du Théâtre des Variétés depuis deux ans, est maintenant au Théâtre Nickel.

TABAC CHAMPLAIN

A fumer et chiquer

Parlement fédéral

(Suite de la 1ère page)

Laurent, mais il ne saurait donner de détails sur le programme du gouvernement en cette circonstance. Le gouvernement a accordé un subside de trois et demi pour cent pendant 35 ans, pour la construction d'une cale-secchi au coût de quatre millions de dollars, avec l'espoir que pareil subside engagerait une compagnie privée de tenter l'entreprise. Le Sénat demain s'ajournera jusqu'au 11 janvier.

Communications

LES PETITS QUEBECOIS

Québec, 30 nov. 1910.

Monsieur le rédacteur,

L'article du Chroniqueur de ce matin confirme ce qu'à dit la Vigie: que l'échevin Morin fournit des armes à nos adversaires. Le Chroniqueur exploite cela contre le gouvernement, et à son point de vue c'est de bonne guerre. Mais de la part d'un échevin qui se dit libéral, comme M. Morin, le procédé est assez étrange. L'objection qu'il invoque est tirée par les cheveux, et le Chroniqueur enchaîne encore en prétendant que le Pont est au Cap Rouge. La vérité est que le Pont est dans Ste-Foy, pratiquement dans Sillery. A qui fera-t-on croire que le Pont n'est pas dans la banlieue de Québec? Quant au soupçon de spéculation exprimé par notre confrère, il lui retombe sur le nez, puisque le terrain choisi pour les usines appartient depuis plusieurs années déjà au gouvernement. Il y aurait spéculation si le gouvernement était obligé d'acheter ailleurs. Le correspondant qui a baptisé ces critiques de "Petits Québécois" a touché juste.

C.

Services de wagons-lits et Wagons-Buffer par le Canadien Pacifique

Le service de Wagons-Café et Wagons-Buffer inauguré par le Canadien Pacifique est très apprécié du public voyageur. Ces wagons sont attachés au train du matin et de l'après-midi entre Québec et Montréal. Déjeuner, lunch et souper servis à la carte. Thé, café, rafraîchissements, cigares, etc. à toute heure. Cuisine excellente. Attention délicate. Prix raisonnables. Ecrivez-nous, nous donnant vos impressions et suggestions.

Jules Hone, jr, 310, rue St-Jean, coin de la Côte du Palais, et 46, rue Dalhousie, Québec.

Cour du Recorder

Deux prisonniers ont comparu ce matin devant le Recorder pour avoir été trouvés ivres sur la rue. L'un a été condamné à \$5 d'amende et les frais ou à 15 jours de prison et l'autre à \$10 d'amende et les frais ou à 1 mois de prison.

AUDITORIUM

Vendredi soir 2 décembre 1910

PREMIER CONCERT DONNE PAR

La Société Symphonique de Québec

sous la direction de M. JOSEPH VEZINA, avec le concours de Mlle BLANCHE SHOWALTER, Soprano.

Sièges réservés 50, 75, \$1.00

Admission 25 cts

Le plan de la salle sera ouvert de 9 à 11 h. et de 4 à 6 h.

24, 26, 29, 30, 1, 2.

AVIS

On nous prie d'annoncer que la succursale de la Caisse d'Economie de Notre-Dame de Québec, à St-Roch, sera transporté le 1er décembre prochain dans la nouvelle bâtisse de cette institution coin des rues St-Joseph et du Pont.

Restaurant licencié à vendre

L'ameublement parfait; état des affaires facile à démontrer. Raison: cause de départ. S'adresser à O. P. D., La Vigie, Québec.

Les PREVOYANTS DU CANADA

ETAT DES AFFAIRES AU 31 OCTOBRE 1910

Sections établies dans la Province..... 133
Nombre de sociétaires..... 7,172
Nombre des parts de pension..... 16,061
Total de l'actif au 31 juillet 1910..... \$55,519 00

ANTONI LESAGE,

Gérant-général.

Hâtez-vous d'entrer dans les PREVOYANTS DU CANADA, pour bénéficier des avantages incomparables que garantissent aux sociétaires des brillants succès.

On demande des agents dans toute la province

BUREAU-CHIEF: — 139, rue St-Pierre, QUEBEC

Agents généraux pour Québec: Théo. Leclerc, 240, rue St-Joseph S. Coté, 93, rue St-Michel.
Bureau de Montréal: Chambre 22, Edifice "La Patrie".

CHS. H. QUERY, gérant.

Téléphone 1917

PICARD & BUREAU INGENIEURS MECANICIENS.

Bureau privé: 332, Rue St-Valier.
Usine: 5, "Laliberté" QUEBEC.

Pompe à vapeur
" " élémenter
" " réservoir
" " incendie
" " air
" " air chaud
" " circuler
" " liquours
" " hydraulique

Élévateur Hydraulique et à pouvoir.

Escaliers et Echelles de Sauvetage

Réparations d'automobiles exécutées avec soin. Toutes machines pour manufactures, réparées ou améliorées suivant les règles de l'art.

Demandez nos prix pour

BRQUES ECOSSAISES et CANADIENNES, CIMENT, PLATRE, CHAUX, BROUETTES, TUYAU de GRES et de FONTE, MATERIAUX de CONSTRUCTION et PLOMBERIE.

U. F. DROUIN & CIE

161 et 180 RUE ST-PAUL Phone 2491
Ancien Poste Mathie, Ellis Co.

AU MAGASIN CENTRAL

Lundi, le 5 Décembre

GRANDES REDUCTIONS
Voyez nos annonces de Samedi

Liste de réductions pour
Vendredi et Samedi

Chales blancs, rouges, noirs et chin-chilla. Valeur \$1.25 pour 84c.

Flanellette fantaisie, valeur de première classe pour 14c.

Sacoques de fantaisie. Prix régulier, \$1.00 pour 69c.

Filets pour cheveux. Prix régulier 5c, chacun, vendu à la douzaine 35c.

Crêpons à draperies Valeur 40c, pour 18c.

Camisoles et caleçons pour dames. Valeur 40c pour 23c.

Matinées en flanellette de couleurs, \$1.25 pour 89.

Points à voile noirs et de couleurs. Valeur 30c et 50c pour 13c.

Manteaux! Manteaux!

PRIX REDUITS

J. P. Paré

172-176 rue St-Jean